

prohelvetia



**CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT
POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET
INTERNATIONAL»
PERIODE 2024-2026**

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Sami Kanaan,

Conseiller administratif chargé du Département de la culture et de la transition numérique

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Thierry Apothéloz

Conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Philippe Bischof, Directeur, et

Felizitas Ammann, Responsable Arts de la scène

L'association *Melk Prod. (ci-après la Compagnie)

représentée par

Marco Berrettini, Directeur artistique, et

Olivier Kaeser, Président

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionneuses à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

2

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations à l'étranger des compagnies considérées.

Vu

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1),
- Les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- La loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF, RSG D 1 11),
- Le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (RIAF, RSG D 1 11.01)
- La loi pour la promotion de la culture et de la création artistique du 23 juin 2023 (LPCCA, RSG C 3 05),
- Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- Les statuts de la compagnie (annexe 3).

Vu

- Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la Compagnie répond aux conditions suivantes:
 - une production régulière de spectacles,
 - une structure d'organisation permanente,
 - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
 - un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000 francs.

Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000francs.

Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet, après réception et examen des comptes et rapport d'activité de l'année précédente.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 80'000.- francs versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- dans le cadre d'appels à projets propres à la Fondation ;
- dans le cadre de projets liés à ses bureaux de liaison.
-

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies des Arts de la scène ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une entité subventionneuse peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

4

Il n'y a pas de garantie solidaire des instances subventionneuses quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs, et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres sont déterminés sur l'intégralité des dates réalisées sur toute la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations de facteurs supplémentaires tels que le nombre et la qualité des coproducteurs et des lieux d'accueils, la complexité des projets, ainsi que la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionneuses.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard

- à la fin du mois d'avril 2025 (pour l'année 2024)
- à la fin du mois de février 2026 (pour l'année 2025) Les documents peuvent être remis en l'état pour la séance d'évaluation.
- à la fin du mois d'avril 2027 (pour l'année 2026)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord (annexe 4),
- formulaire de tournées (annexe 5),
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés et révisés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- procès verbal de l'organe approuvant les comptes,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

5

4.6 Excédent et déficit

1. Au terme de l'exercice comptable, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est comptabilisé au bilan dans les fonds propres de la Compagnie, dans un compte intitulé "Résultat période 2024-2026".

2. La Compagnie conserve 56% de son résultat cumulé bénéficiaire. Le solde est restituable à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia au prorata de leur financement, sous réserve des dispositions de l'alinéa 3.

3. A l'échéance du contrat et pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, les entités subventionneuses procèdent à l'analyse de la situation financière de l'entité et à la détermination de l'éventuel montant à restituer. Elles peuvent renoncer à une partie du résultat leur revenant en application des critères de l'article 19, alinéas 2 et 3 du RIAF.

4. Le Canton, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat ou du département, notifie à la Compagnie la décision relative à la restitution du résultat en fonction des seuils fixés à l'article 20, alinéas 3 et 4 du RIAF.

5. A l'échéance du contrat, la Compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la Compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionneuses qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention qui concernent les trois subventionneurs.

Les parties de la convention s'efforceront de se rencontrer toutes ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

6

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la Ville de Genève et le Canton de Genève, et avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionneuses doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

4.11 Développement durable

La Compagnie s'engage à respecter au mieux les principes de durabilité et est tenue de présenter ses réflexions et les mesures choisies à cet égard dans le formulaire d'évaluation.

4.12. Conditions de travail

- La Compagnie s'engage à veiller au principe d'égalité et de parité entre toutes les personnes employées.
- La Compagnie s'engage à mettre en place des mesures visant à lutter contre toutes les formes de violences, de harcèlement et de discriminations directes, indirectes ou multiples fondées sur une caractéristique personnelle, et à en assurer le suivi. Les caractéristiques personnelles visées sont celles fondées sur l'origine, l'âge, le sexe, l'orientation affective ou sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'intersexuation, les incapacités, les particularités physiques, la situation sociale ou familiale et les convictions religieuses ou politiques.
- La Compagnie est tenue d'observer les lois, règlements, en particulier les dispositions relatives à la prévoyance professionnelle, ainsi que les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
- La Compagnie tient à disposition des instances subventionneuses sa directive interne, identifiant notamment le prestataire de Personne de confiance en entreprise (PCE) contractualisé, son organigramme nominatif, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.
- La Compagnie est tenue d'informer les signataires de la convention de toute situation critique en lien avec une atteinte à la personnalité.

7

Article 5 : Evaluation

Début 2026, dernière année de validité de la convention, la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procéderont ensemble à une évaluation des exercices 2024 à 2025 ainsi que des éléments connus de 2026. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 6) qui devra être remis à la fin du mois de février 2026 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

Elle tiendra également compte des contextes économique, sanitaire et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2026.

Une mise au concours publique des conventions de soutien conjoint pour la période suivante sera organisée par la Ville et le Canton de Genève. Les décisions seront communiquées à Pro Helvetia avant la mi-avril 2026. La décision de Pro Helvetia sera prise avant fin juin 2026.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des parties avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionneuses ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme s'il s'avère que les bases du contrat ne peuvent être respectées ; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 par signature des parties.

Fait à Zurich, le 18 juin 2024 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Sami Kanaan
Conseiller administratif

Pour le Canton de Genève

Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat

Pour Pro Helvetia :

Philippe Bischof
Directeur

Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène

9

Pour l'Association Melk Prod :

Marco Berrettini
Directeur artistique

Olivier Kaeser
Président

Annexe 1

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :

<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/mise-disposition-logo> www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads
- <https://www.ge.ch/document/utilisation-du-logo-republique-canton-geneve-entites-subventionnees>

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Pour la Ville de Genève :

Coré Cathoud
Conseillère culturelle
Département de la culture et de la transition numérique
Case postale 10
1211 Genève 17
core.cathoud@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 05

Pour le Canton de Genève :

Fred Schreyer
Conseiller culturel
Office cantonal de la culture et du sport
Département de la cohésion sociale
Chemin de Conches 4
1231 Conches
frederic.schreyer@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 58

10

Pour Pro Helvetia :

Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène
Hirschengraben 22
8024 Zurich
Tél. : 044 267 71 63
fammann@prohelvetia.ch

Pour l'Association Melk Prod:

Régine Auer
c/o *Melk Prod. / Marco Berrettini
Rue Patru 5
1205 Genève
ciemelkprod@gmail.com

Compte :

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Nom et adresse du bénéficiaire :
Association Melk Prod. / Marco Berrettini
Rue Patru 5
1205 Genève

IBAN : CH0509000000173840158

Banque : PostFinance AG
Swift : POFICHBEXXX

Annexe 2:

Projet artistique, incluant la stratégie de tournées de la compagnie

Annexe 3:

Budget et plan financier 2024-2026

Annexe 4:

Statuts de la compagnie

Annexe 5:

Tableau de bord

Annexe 6:

Formulaire de tournées

11

Annexe 7:

Charte d'engagement contre le harcèlement

Annexe 8:

Copie de la directive interne relative aux mesures de prévention des atteintes à la personnalité

Annexe 9:

Organigramme de la compagnie

Annexe 10:

Formulaire pour l'évaluation conjointe 2024-2026

Annexe 11:

Tableau d'évaluation budgétaire

Cie *MELK PROD. / MARCO BERRETTINI

Convention de soutien conjoint 2024 – 2026

Contact : *Melk Prod. – Régine Auer – ciemelkprod@gmail.com - +41 (0) 76 421 51 54

SOMMAIRE

CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (2021-2023)	3
Les créations et leurs partenaires	4
Les tournées 2021 - 2023	8
La diffusion, les relations aux publics, la structuration de la compagnie	9
LES PERPECTIVES 2024-2026	11
Les créations 2024/2026 et leurs partenaires cibles	12
La stratégie de diffusion	17
La structuration - ressources humaines :	19
LES COLLABORATEURS	20
...DANS LA PRESSE	27

***Melk Prod. / Marco Berrettini**

CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (2021-2023)

***Melk Prod. / Marco Berrettini**

Les créations et leurs partenaires



Music All (2021)

<https://we.tl/t-rSWv9FZRbH>

En 2021, la compagnie *Melk Prod. a créé le projet *Music All* en collaboration avec Jonathan Capdevielle et Jérôme Marin. *Music All* est un projet co-porté par l'association *Melk Prod./Marco Berrettini et l'association française Poppydog de Jonathan Capdevielle. La pièce a été créée en septembre 2021 à l'Arsenic de Lausanne, s'en est suivie une tournée qui se poursuit en 2022 et 2023. Le co-portage du projet a permis de multiplier les coproductions qui sont au nombre de 11. Le projet a bénéficié du carnet d'adresse de chacune des compagnies, ce qui a permis d'ouvrir le champ de diffusion pour ce projet et plus largement pour chacune des compagnies qui s'est fait connaître auprès de nouveaux partenaires. *Music All* est une pièce où la parole est très présente, sa diffusion est essentiellement dans les pays francophones.

Conception : Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle & Jérôme Marin

Interprétation : Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle, Illel Elil, Jérôme Marin et Franck Saurel

Composition musicale : Illel Elil

Assistant artistique : Louis Bonard

Scénographie & Lumières : Bruno Faucher

Construction modules : MC2 - Grenoble

Décoration modules : Daniel Martin

Réalisation haie végétale : Atelier Vierano

Régie Lumières : Jean-Philippe Roy

Costumes : Colombe Lauriot Prévost

Assistante costumes : Lucie Charrier

Création sonore : Vanessa Court

Régie générale : Jérôme Masson

Production, diffusion, administration :

Fabrik Cassiopée – Manon Crochemore, Isabelle Morel et Pauline Delaplace

Tutu production – Pauline Coppée

La pièce a été coproduite par L'Arsenic – Lausanne (CH), l'ADC – Genève (CH), Festival d'Automne à Paris (FR), CCN2- Centre chorégraphique national de Grenoble dans le cadre de l'accueil studio (FR), le Manège – Scène nationale de Reims (FR), T2G Théâtre de Gennevilliers - Centre Dramatique National (FR), Théâtre des 13 vents, Centre Dramatique National de Montpellier (FR), Théâtre de Lorient - Centre Dramatique National (FR), Centre Dramatique National d'Orléans (FR), La rose des vents – Scène nationale Lille Métropole – Villeneuve d'Ascq (FR), MC2 : Grenoble (FR) ; Lieu Unique – Centre de culture contemporaine de Nantes (FR)

C'est l'envie d'une rencontre atypique entre trois artistes qui n'avaient jamais travaillé ensemble, issus de la scène contemporaine, qui est à l'origine du désir de créer cette pièce, *Music All*. Marco Berrettini, Jérôme Marin et Jonathan Capdevielle ont chacun une expérience forte de la scène, aussi bien en tant que chorégraphe que metteur en scène. Chacun est aussi interprète de ses propres pièces dans lesquelles la danse et le chant sont souvent convoqués.

Mais leurs univers distincts du théâtre, du cabaret et de la danse ne les ont pas empêchés d'avoir un intérêt commun pour ce qui concerne la fragilité humaine. Fragilité qui se révèle parfois dans les prestations des acteurs, chanteurs, performers, quand soudainement, en un clin d'œil, leurs « numéros » chavirent, et qu'ils se retrouvent alors dans un état psychique et émotionnel qui les fait basculer. *Music All* est une espèce de « flip » comme dirait l'auteur du livre éponyme, Jeffrey Kripal. Un « flip », écrit-il, est « un renversement de perspective », « un nouveau réel », souvent né d'une expérience extrême qui change la vie. Une tentative du corps et de l'âme de signaler à l'être humain une voie pour réparer notre monde fracturé.

My Epifunny (2022)

<https://vimeo.com/780667838>

En 2022, la compagnie a été en résidence à l'Arsec et à la Comédie de Genève pour le projet *My Epifunny* qui rassemble 5 interprètes et un musicien live.

La première a eu lieu à l'Arsec de Lausanne du 11 au 16 octobre 2022 puis a été présentée du 26 au 29 janvier 2023 à la Comédie de Genève.

Chorégraphie : Marco Berrettini

Composition et arrangements musicaux : Antoine François - en collaboration avec Melk Prod.

Avec : Nathalie Broizat, Bryan Campbell, Sébastien Chatellier, Antoine François, Chiara Gallerani et Antonella Sampieri

Scénographie et lumières : Bruno Faucher

Costumes et accessoires : *Melk Prod.

Direction technique : Nicolas Barrot

Régie Son : Felix Perdreau

Production et diffusion : Pauline Coppée - Tutu production (CH)

La pièce a été coproduite par La Comédie de Genève, Charleroi Danse à Bruxelles, l'Arsec, Lausanne et le Théâtre National de Chaillot à Paris.

My Epifunny est peut-être le projet que j'ai le mieux préparé en amont de toutes les autres créations dont je me souviens. Peut-être parce que je sortais d'une longue période de reprise de spectacles anciens et l'envie de créer du nouveau était grande. Aussi, l'idée de travailler sur le phénomène de l'épiphanie m'avait complètement emballé.

Le décor était dessiné et prêt à être construit un an avant le début des répétitions et les danseurs étaient au courant des chansons qui apparaîtraient dans la pièce six mois avant la création.

C'était la première fois que j'allais travailler avec un vrai chef d'orchestre et compositeur et je tenais à être bien préparé. En décembre 2021, la compagnie a réuni tous les membres de la production pour faire connaissance et discuter du projet à venir. Malheureusement l'un des interprètes n'a pu participer à cette rencontre pour cause Covid.

Ensuite, la compagnie a entamé les répétitions en avril, mai et juin 2022. Nous avons commencé par apprendre les chansons qui avaient été choisies pour la création. Parallèlement au travail du son, nous avons exploré le « déhanché », le mouvement principal avait lequel j'avais l'intention de créer l'intégralité de la chorégraphie. Les interprètes ont également créé des improvisations sur le thème de l'épiphanie : qu'est-ce que c'est une épiphanie ? En avons-nous déjà vécues dans nos vies et est-ce que cela a changé quelque chose ? Et si les épiphanies sont des phénomènes qui sortent de nulle part, comment les contextualiser dans une pièce de danse ?

En avril 2022, un des interprètes a dû abandonner le projet pour des raisons de santé. Cette période de « post-Covid » pose un vrai problème en termes de santé mentale et physique au sein des compagnies de danse. Notre travail est basé sur une collaboration intime, une envie spontanée de créer et de se livrer aux autres dans des improvisations par exemple. J'ai constaté que du point de vue de ces conditions de collaboration, les créations pourraient s'avérer plus difficiles désormais.

Nous avons repris les répétitions en septembre 2022 pour les amener vers la première à l'Arsec de Lausanne le 11 octobre 2022. A deux semaines de la première un autre membre de la compagnie a abandonné la création. Nous avons dû remettre les compteurs à zéro et entamer une nouvelle dramaturgie. Ce rebondissement fut douloureux mais aussi prolifique pour la pièce qui commençait à s'enrailler. L'exploration de « l'épiphanie » s'était avérée plus compliquée que prévu.

My Epifunny est pour moi, le retour aux pièces de groupe, de bande (j'ai toujours aimé travailler avec un groupe important de personnes).

La scénographie qui a tenté de renouveler le genre du Music-hall est très réussie. Nous avons pu expérimenter des nouvelles façons d'éclairer le plateau. Un nouveau système de diffusion du son du spectacle a vu le jour. Et finalement, les interprètes ont répondu positivement aux rebondissements de la création et ont pu pleinement embrasser la thématique de *My Epifunny*.

Marco Berrettini

El Adaptador du 17 au 21 janvier 2024 (résidences en 2023)

En 2023, la Cie a démarré la création de la pièce *El Adaptador* en résidence à MottattoM ainsi qu'au Grütli – Centre de production et de diffusion des Arts de la scène.

La création se poursuivra en 2024 à l'Arsenic – Centre d'art scénique contemporain : première le 17 janvier 2024.

El Adaptador est programmé au Festival Faits d'hivers, Micadanses, Paris (1^{er} et 2 février 2024) et poursuit sa tournée avec 11 dates au Grütli – Centre de production et de diffusion des Arts de la scène du 14 au 27 mars 2024.

Chorégraphie : Marco Berrettini en collaboration avec Milena Keller

Interprétation : Milena Keller et Marco Berrettini

Scénographie, accessoires et lumières : *Melk Prod.

Musique : Milena Keller, Marco Berrettini, Samuel Pajand

Costumes : Séverine Besson

Production : *Melk Prod.

Coproductions : Arsenic de Lausanne (CH), Théâtre du Grütli Genève (CH)

Merci à MottattoM

El Adaptador, ou l'histoire de 2 Matadors attendant en loge le début de la corrida. Ils ne verront hélas jamais le taureau, car le gouvernement vient d'interdire cette pratique ancestrale. Le Matador, figure héroïque qu'on admire tout en déplorant l'inévitable sacrifice animal, serait-il prêt à abandonner cette tradition au profit d'un modernisme éveillé ? Cette pièce exprime l'envie de matérialiser des changements observés dans le milieu de la danse en particulier, et dans nos sociétés occidentales en général. Vaste filet où une nouvelle moralité, faite de Wokisme, cancel culture, appropriation culturelle, luttes pour l'égalité des genres et contre la discrimination des minorités, engendrent des contradictions particulièrement violentes, créant des nœuds toujours plus serrés. Ces sujets d'une actualité brûlante ont progressivement fait naître en moi une frustration. Je souhaite l'exorciser avec humour dans ce projet mêlant danses, chants, sketches et poésie sonore.

Les tournées 2021 – 2023

2023

24 et 25 janvier	Music All	Théâtre de Lorient (France)
26-27-28-29 janvier	My Epifunny	Comédie de Genève (Suisse)
4 et 5 avril	Sorry, do the tour Again!	Les 2 Scènes, SN de Besançon (France)
11 mai - ANNULÉ	iFeel2	Fête de la danse, Lausanne (Suisse)
12 mai - ANNULÉ	iFeel2	Fête de la danse, Yverdon (Suisse)
12 et 17 mai - ANNULÉ	Sorry, do the tour Again!	Centre Culturel de Rijeká (Croatie)
9 juin	Sorry, do the tour Again!	Théâtre du Jura, Delémont (Suisse)
8-9-10 novembre	The Songlines	Ballet de Lorraine (France)

2022

28, 29 et 30 janvier	Music All	Le Lieu Unique, SN, Nantes (France)
2 février	Sorry, do the tour. Again!	Swiss dance days, Bâle (Suisse)
8,9 et 10 février	Music All	13 vents, CDN, Montpellier (France)
4 et 5 mars	Music All	Manège de Reims (France)
14 et 15 mai	Sorry, do the tour. Again!	ZürichTanzt (Suisse)
19 mai	Music All	Rencontres du Théâtre Suisse (Lichtenstein)
23 et 24 juin	Music All	La Rose des Vents, SN V.d'Ascq (France)
15 et 16 septembre	S'entraîner les dents	Dance First, Think later, Genève (Suisse)
11 et 16 octobre	My Epifunny - Premiere	Arsenic de Lausanne (Suisse)
21 et 22 décembre	Music all	Scène nationale d'Orléans (France)

2021

6 février (reporté)	Sorry, do the tour. Again!	Swiss dance days, Bâle (Suisse)
25-26-27 mars (reporté)	No Paraderan	Arsenic, Lausanne (Suisse)
27-28-29 avril (reporté)	Sorry, do the tour. Again!	Les 2 Scènes, Besançon (France)
5 et 6 mai	No Paraderan	La Nouvelle Comédie de Genève (Suisse)
22-24 juillet	No Paraderan	Arsenic, Lausanne (Suisse)
2 & 4 août	No Paraderan	Festival Impulstanz, Vienna (Autriche)

Premières

22-26 septembre	Music All	Arsenic, Lausanne (Suisse)
7 et 8 Octobre	Music All	Festival Actoral, Marseille (France)
19-23 octobre	Music All	Pavillon de la Danse, Genève (Suisse)
26-27 novembre	My soul is my Visa	La Ménagerie de Verre, Paris (France)
6-15 décembre	Music All	Festival d'Automne, Paris (France)

La diffusion, les relations aux publics, la structuration de la compagnie

En 2021 et 2022, la compagnie a diffusé 61 représentations au sein de lieux prestigieux comme le réseau des scènes nationales en France, les centres dramatiques nationaux et des festivals renommés. Ces deux dernières années, ce sont **18 coproducteurs** que nous avons rassemblé autour de **trois créations**. La compagnie rend attentif tout un réseau de partenaires suisses et européens depuis plusieurs années et il est important pour nous de maintenir une relation privilégiée avec ce réseau. La stratégie de diffusion de la compagnie repose sur la mise en place de réseaux dotés d'un bon rayonnement international, miroir de la qualité du travail artistique développé.

Cependant, la diffusion de la compagnie tend à devenir plus complexe en raison du contexte post-covid. L'embouteillage, l'épuisement des équipes, une envie commune de revoir le fonctionnement du secteur culturel rend la prospection et le montage de production plus ardu. L'énergie déployée doit être plus grande pour des résultats moindres. Nous faisons face à de nombreuses difficultés quant au travail de prospection. En effet, la prise de contact avec les directions de théâtres et de festivals sont de plus en plus complexes face à l'embouteillage généralisé, l'épuisement des équipes et face aux coupes des budgets de la culture en Europe.

C'est en ce sens que nous espérons en 2024 pouvoir augmenter le taux de travail du chargé de diffusion et de production.

Face à ce constat, nous réfléchissons à des nouvelles méthodes de diffusion, plus percutantes et plus efficaces. L'énergie est aussi déployée à entretenir les relations aux partenaires en place.

Les workshops

- 9 et 10 octobre : le workshop prévu au Pôle 64 à Marseille a été annulé en 2022 (en attente de nouvelles dates).
- Les 8 et 9 juin 2021, Marco Berrettini est intervenu lors d'une séance IETM à Lyon, dans le cadre de la Biennale de la danse.
- Du 14 au 26 mars 2022 : Groupe d'art Fanous à Téhéran (Iran)
- Du 25 au 30 avril 2022 : Théâtre le Pélican à Clermont Ferrand (France)

Les projets parallèles

Marco Berrettini est interprète au sein de la compagnie La Coma de Michel Schweizer en France. Le large réseau dans lequel s'inscrit le travail de ce dernier permet à Marco Berrettini de profiter des tournées pour rencontrer des nouveaux partenaires.

Parallèlement, nous travaillons à la mise en place d'une création avec le Ballet de Lorraine dont la première est prévue du 8 au 10 novembre 2023 à l'Opéra de Nancy. La pièce a pour titre « Songlines ». Pour ce projet, c'est le fameux compositeur allemand Daniel Brandt qui sera en charge de la création musicale.

En 2022, Marco Berrettini a débuté une collaboration avec la compagnie FANOUS ART GROUP basée en Iran suite à l'invitation de Neda Shahrokhi, directrice artistique. Cette dernière est également directrice de production, elle a d'ailleurs monté des productions au Théâtre du Rond-Point à Paris. La collaboration avec *Melk Prod. a débuté par une semaine de travail du 13 au 20 mars 2022 auprès des artistes de la compagnie Fanous Art Group. Une création, *La Conférence des Oiseaux*, devait voir le jour à l'automne 2022 mais le contexte politique a repoussé le projet à mars-avril 2024.

<http://fanousehonar.com/en/index.php/about-fanous>

https://plex.page/Vahdat_Hall

Marco Berrettini a été invité à représenter la danse lors de la parade d'ouverture des Olympiades Culturelles en 2024. Cette parade aura lieu en Seine-Saint-Denis. *Melk Prod. a imaginé un projet qui a pour titre Labyrinthe 2.0. Le travail a débuté en janvier 2023 aurait dû s'étaler jusqu'à mai 2024. Il a toutefois été complètement repensé par les organisateurs et le mandat n'a pas été renouvelé dans sa nouvelle forme.

Prix suisses des arts de la scène

En 2022, Marco Berrettini reçoit le Prix suisse des arts de la scène. En 2017, reçoit le Prix suisse de danse dans la catégorie « création de danse actuelle » pour « iFeel3 ».

Ces remises de Prix sont une belle reconnaissance du travail de la compagnie.

La structuration et le financement de la compagnie 2021-2023

La compagnie *Melk Prod. a traversé ses deux premières années de conventionnement au sein d'un contexte post covid. L'assise financière de la convention garantit un bon suivi des projets de part une stabilisation et une pérennité des postes administratifs et artistiques. Ce dispositif nous permet par ailleurs d'approfondir des pistes de développement liées à la diffusion, à la pédagogie, à la recherche artistique et aux collaborations nouvelles et variées (Olympiades culturelles, Ballet de lorraine, collaboration en Iran...) et donc, au rayonnement de la compagnie.

Aujourd'hui, 3 postes fixes sont portés par la compagnie.

Marco Berrettini (direction artistique) : 80%

Régine Auer (direction de production et d'administration) : 50%

Astrid Toledo (chargée de diffusion) : 50%

Le travail de prospection mais aussi la confiance artistique des partenaires envers la compagnie se reflète très clairement via une part de financement des projets qui provient à 50% des cessions et coproductions.

***Melk Prod. / Marco Berrettini**

LES PERPECTIVES 2024-2026

***Melk Prod. / Marco Berrettini**

Les créations 2024/2026 et leurs partenaires cibles

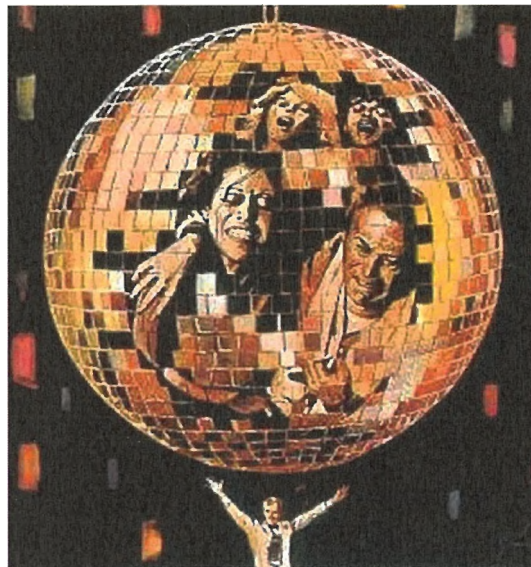
disK.O. (projet participatif 2024)

disK.O. est à la fois une performance, un happening populaire, un hommage, une fête d'endurance inoubliable. Pendant 30 heures, les couples participants se confronteront les uns aux autres dans un concours-marathon de danse, jusqu'à ce qu'il n'y ait qu'un seul gagnant. Inspiré par le livre et le film du même nom, *On achève bien les chevaux* (*They shoot horses, don't they ?*), réalisé par Sydney Pollack en 1969, *disK.O.* invite à se confronter des couples ou duos qui se seront inscrits au Concours. Enchaînant des Slows, des danses de salon, de la Disco, Voguing, Waacking, des Karaokés dansés et d'autres disciplines et jeux divers et variés, entrecoupés par de brefs moments de repos et de ravitaillement, les couples concourent pendant 30 heures.

Partenaires cibles

Festival La Bâtie (Genève), Festival Paris quartier d'été, Plastique Danse Flore (Versailles), CCN Angers, Théâtre Jean Vilar (Vitry-sur-Seine), Theater Spektakel (Zurich), Festival d'Aurillac, Arsenic (Lausanne), Théâtre de Sévelin 36 (Lausanne)

Développement de la diffusion en Amérique du Sud sur ce projet en décembre 2024 en lien avec le réseau d'Astrid Toledo, chargée de diffusion.



David et Jiddu, sans oublier Carl (2025)

« Si je commence à parler de ce projet par le biais de la scénographie / installation, c'est parce que la forme est le contenu et le contenu est la forme. J'ai choisi de raconter la relation entre ces 4 penseurs majeurs du XXème siècle : David Bohm (physicien quantique), Jiddu Krishnamurti (philosophe), Carl Gustav Jung (psychanalyste) et Fritjof Capra (humaniste). J'écoute et je regarde leurs conférences depuis des décennies. Leur parole est une source d'inspiration fréquente pour mes projets. Mais quand je pense dans quel espace et forme je les rencontre, je dois faire le constat que je les vois toujours à l'écran...assis sur une chaise ! C'est pourquoi je voudrais créer, en collaboration avec le scénographe et éclairagiste Victor Roy, un espace où l'on danse debout mais aussi assis, plus précisément, assis sur un petit wagon de train pour un enfant, comme dans un manège. « Mettre en mouvement » l'âme et les idées de ces penseurs majeurs.

La scénographie sera donc un manège de rails de train posé sur le plateau, avec 3 wagons de train sur lesquels les 3 danseurs seront installés. Sur cette photo on voit un circuit fermé, mais la véritable scénographie pour laquelle je n'ai pas pu encore réaliser une maquette sera un circuit beaucoup plus complexe, où chaque wagon aura son propre cercle de rails mais qui pourront s'entrecroiser avec les rails des autres (un peu comme les anneaux de la marque d'automobiles Audi). Un ballet de petits trains est un ballet. Une caisse pour le manège sera installée au bord du plateau, elle abritera le musicien et compositeur du spectacle, Antoine François, qui jouera en live.

Il me semble que dans cette aire d'austérité post-post-moderne européenne, plus que jamais l'atmosphère se prête à réactiver cette fête de l'endurance, de la rencontre, mais aussi de la volonté individuelle, cet hymne de la nécessité intérieure - comme aurait dit Kandinsky. »

Marco Berrettini

Partenaires cibles

Fonds Porosus (fonds en lien avec le travail scénographique), Pavillon ADC (Genève), Pôle Sud (Strasbourg), Marseille Objectif DansE, Festival Latitudes Contemporaines (Lille), Les Subsistances (Lyon), Lieu Unique à Nantes, TNB (Rennes), Charleroi Danse (Belgique), Arsenic (Lausanne).

Idée et chorégraphie : Marco Berrettini

Interprètes : Fabio Bergamaschi, Sébastien Chatellier, Martin Roehrich, Felix Schellekens

Musique : Antoine François en collaboration avec *Melk Prod.

Textes : Marco Berrettini

Costumes : Séverine Besson

Scénographie et lumières : Victor Roy

Direction technique : Denis Gobin

Diffusion : Astrid Toledo



**Melk Prod. part en croisade...euh...en croisière (2026)*

Les sociétés occidentales actuelles réfléchissent sur des sujets comme l'impact carbone, le problème des genres sexuels et identitaires, le Wokisme, les fake news, l'immigration, la production d'énergie et d'autres...De ces nouveaux paradigmes, nos cultures et réflexes changent. Nos valeurs morales et éthiques sont revisitées. Parfois avec lucidité, parfois avec un zèle et un excès digne de l'inquisition espagnole. À ce propos, dans les médias et au sein de certains partis politiques, les bateaux de croisière sont devenus des ennemis à abattre au même degré que les Jet privés. Si jusqu'aux années 80 les croisières étaient, pour la majorité des contribuables, une féerie que chacun aurait voulu expérimenter au moins une fois dans sa vie, la polémique autour de la pollution de ces bateaux et de leur image « décadente » ont considérablement modifié notre envie de croiser les océans au bord de ces « paquebots de la mort de la planète ». Mais comment s'articule la critique des croisières dans un contexte plus globale de l'écologie planétaire ? N'y a-t-il pas d'autres solutions que de simplement interdire les bateaux de croisière ? Et comment cette transformation de la culture des vacances s'inscrit-elle dans une transformation plus profonde de nos rapports à la nature, des tissus sociaux et de notre vision de l'économie ? Pour tenter de trouver des réponses la Cie *Melk Prod. part en exploration, elle part en croisière, afin de vivre l'expérience la plus directe possible. Nous avons envie de ressentir ce qui advient sur ces bateaux avant de pouvoir en parler. Rien de mieux qu'une croisière le long du Nil pour sentir le pouls de ces sujets brûlants.

Partenaires cibles :

T2G Théâtre de Gennevilliers, Ménagerie de verre à Paris, Kunstenfestivaldesarts à Bruxelles, Charleroi danse, CDC Nantes, La Comédie de Genève, Arsenic à Lausanne, Maison de la danse à Lyon

Idée et chorégraphie : Marco Berrettini

Participation à la croisière : Marco Berrettini, Nathalie Broizat, Bryan Campbell, Sébastien Chatellier, Anne Delahaye, Bruno Faucher, Chiara Gallerani, Samuel Pajand, Gianfranco Poddighe, Antonella Sampieri

Les interprètes du spectacle seront 5. Deux groupes d'interprètes s'alterneront à chaque date

Musique : Samuel Pajand en collaboration avec *Melk Prod.

Scénographie et lumières : Bruno Faucher

Costumes et accessoires : Séverine Besson

Direction technique : Nicolas Barrot

Production et diffusion : Astrid Toledo



La table verte (2024 à 2026) – Ateliers/conférences

La table verte est un projet qui propose de prendre le temps de regarder le paysage chorégraphique à travers le prisme des sciences humaines mais aussi à travers des regards d'acteurs qui peuvent paraître éloignés du champ de la danse.

Il me semble aujourd'hui indispensable de regarder, questionner l'existant dans le champ chorégraphique. Essayer de comprendre comment la danse s'inscrit dans le monde de l'éducation, de la professionnalisation et comment les bulles politiques, anthropologiques et philosophiques se forment et se croisent avec le monde des arts vivants.

Les colloques / ateliers de *La table verte* auront la particularité de réunir des publics et participants d'horizons très différents, tel que la biologie, la politique, les sciences, l'anthropologie, l'histoire, la littérature et les arts. Ce mélange, cette réunion de domaines différents me semble être devenu une nécessité aujourd'hui. Les acteurs de la danse ne peuvent continuer à débattre entre eux; il est temps d'inviter des représentants sensibles venant d'autres champs que l'art afin que les débats s'élargissent au-delà des réflexions souvent purement esthétiques. Les concepts, contenus et formes des arts d'aujourd'hui sont tellement influencés par des recherches en biologie, physique et pratiques physiques diverses que nous ne pouvons poursuivre les débats sans inclure les acteurs de ces domaines. Nos influences dans le travail viennent des actualités en politique, des courants spirituels aussi bien que de l'anthropologie ancienne et de procédés d'abstraction allant de la biologie moléculaire aux phénomènes de changement climatiques. L'esthétique ne dépend plus uniquement de notre environnement culturel strictement local, elle est aussi et surtout liée à des événements qui ont lieu à l'autre bout de la Terre dans des domaines bien différents de celui de l'art.

Dans un premier temps, les *tables vertes* ont pour but de formuler, élaborer, éclaircir des principes, des structures qui règnent sur nos vies. Dans un second temps, l'objectif est d'expérimenter ce qui a été débattu en le mettant en mouvement. Oui, en mouvement ! A mes yeux il ne suffit pas de formuler et d'intellectualiser. Les concepts élaborés et les idées échangées ensemble doivent être vécus sur la peau, sous la peau. Le corps apporte l'expérimentation des concepts abordés, il permet de les confronter avec la réalité. Cette façon « intégrative » d'organiser *la table verte* me semble importante car le corps et l'esprit forment un ensemble que Jung nomme « la psyché » ; et l'un sans l'autre resterait un geste inaccompli. Des biologistes, philosophes, anthropologues qui bougent et improvisent dans une salle de danse ensemble, auront certainement un autre regard porté sur les idées et opinions échangées la veille pendant la table ronde devant un public.

Partenaires cibles :

Flux laboratory – Genève, L'Abri – Genève, Pavillon de la danse – Genève, Comédie de Genève – Genève, Radio Zone – Genève, Institut National Genevois – Genève, Université de Genève, Canton de Genève, Arsenic – Lausanne, La Manufacture – Lausanne, BIT Teatergarasjen – Bergen Norvège , Avantgarden Festival – Trondheim Norvège, Ménagerie de Verre – Paris, Centre Culturel Suisse – Paris, Centre Chorégraphique National de Caen, Xing – Bologna Italie, Ricerca X – Torino Italie, Impulstanz – Vienne Autriche



Rioakland 2025 – Rencontre culturelle

Rioakland vise à promouvoir une rencontre, à créer un pont entre les villes d'Oakland, USA et de Rio de Janeiro, Brésil à travers leurs pas, leurs mouvements, leurs danses. L'idée de cette rencontre est née de la volonté de faire dialoguer des histoires communes, toutes deux marquées par la présence africaine et la violence résultant du passé.

Le projet vise à promouvoir une création qui réunit les danses ; **le Turf**, dance créée dans les rues d'Oakland et **le Passinho**, créé dans les favelas de Rio de Janeiro. Et c'est à travers la rencontre de ces danses que nous approfondirons cet échange entre ces cultures.

Marco Berrettini est le chorégraphe qui orchestrera cette rencontre dansée.



Le Passinho, une danse originaire des favelas, est populaire auprès de la jeunesse brésilienne. Ce style de danse issu du Baile Funk s'inscrit dans le cœur de tous ses jeunes au point même de devenir une passion pour certains, leur donnant l'opportunité de devenir des danseurs professionnels, mais aussi de voyager aux quatre coins du monde pour partager leur art.

Tehani, 5.05.2022

L'acronyme TURF signifie "Taking Up Room on the Floor". Le turf dancing – aussi appelé turfing – est originaire d'Oakland, ville reconnue pour ses innovations dans des styles et tendances uniques.

Le turfing est né en 2002 grâce à Jeriel Bey. C'est une forme de danse urbaine improvisée avec des mouvements libres qui essaient de raconter une histoire en mélangeant des mouvements uniques et des éléments de danse plus traditionnels. Plusieurs mouvements sont considérés comme des mouvements fondateurs. Le Brookfield (le nom vient d'un quartier d'Oakland) par exemple est un mouvement glissé (gliding-like move) qui est beaucoup utilisé à cause de sa capacité à créer des illusions. Le turfing est fluide et les danseurs et groupes se considèrent comme des tribus dont chacun possède un style ou des mouvements particuliers.

Matt Biscay, 6.09.2010



Crédits : fluprj / flickr

La stratégie de diffusion

La diffusion est portée par Astrid Toledo depuis 2023. Cette dernière évolue dans le milieu du spectacle vivant depuis plus d'une vingtaine d'années. Elle collabore avec des artistes de réputation internationale et son carnet d'adresse est aussi riche que diversifié. Le profil professionnel d'Astrid est très clairement international (parcours professionnel en France, aux Etats-Unis, au Brésil...).

L'arrivée d'Astrid Toledo dans la compagnie va permettre de croiser **renouvellement** et **fidélisation des relations avec les partenaires fidèles**.

A travers les compétences d'Astrid, nous souhaitons renforcer la diffusion à l'international pour rebondir sur de nouvelles collaborations en France et en Europe.

Une **tournée en Amérique du Sud** est en construction pour **décembre 2024** avec le projet *Sorry, do the tour. Again !* et *disK.O.* Le projet *disK.O.* rassemble des interprètes du projet *Sorry, do the tour. Again !*

Nous saisissons cette particularité pour proposer une tournée des deux projets. L'approche participative et légère de *disK.O.* (pas de décor, 4 personnes en tournées) sont des atouts majeurs pour une tournée hors Europe.

Une tournée aux Etats-Unis est également en réflexion pour 2025 avec le projet *iFeel2*. Astrid Toledo connaît très bien ce territoire. Le réseau des universités, des festivals à New-York seront les principales cibles de notre stratégie.

Une autre cible est le territoire asiatique. Un travail de prospection et de diffusion d'informations sera initié pour aborder, plus tard, peut-être, des collaborations.

Cette **ouverture à l'international** offrira un **nouveau souffle** à la compagnie. Par ailleurs, notre objectif reste de privilégier un travail de diffusion au sein de **lieux dotés d'un fort rayonnement**. Les tournées internationales sont onéreuses, nous les imaginons donc auprès de lieux qui garantissent un **retour en diffusion pour la compagnie**. Sur le plan écologique, le bon sens sera au cœur du montage de nos tournées afin de minimiser notre bilan carbone.

Les coproductions :

Les coproductions cibles des créations 2024 à 2026 (pages 13-16) mêlent des partenaires proches de la compagnie et des partenaires liés au renouvellement du carnet d'adresses via l'arrivée d'Astrid Toledo. Une **grande attention sera à nouveau accordée au montage de production**, à la **qualité** et à la **diversité des coproductions**. Chaque **partenaire cible est le fruit d'une réflexion** sur le retour en diffusion que celui-ci peut apporter à la compagnie. Les réseaux sont sélectionnés en fonction de la dimension des projets mais aussi en fonction des sujets qui y seront abordés.

Tournées 2024 en cours :

17-21 janvier - *El Adaptador* – Arsenic, Lausanne - Suisse

1-2 février 2024 - *El Adaptador* – Micadanse, Paris - France

14-28 mars - *El Adaptador* - Le Grütli, Genève - Suisse

29 mai-1^{er} juin - *My soul is my visa* - Théâtre National de Chaillot, Paris, France (anc. de My Epifunny)

Juin 2024 – *Labyrinthe2.0* – Olympiades Culturelles, Pantin, France - ANNULÉ

Décembre 2024 – *Sorry, do the tour. Again !* et *disK.O.* – Amérique du Sud

La structuration – ressources humaines :

Jusqu'en mars 2023, 3 postes fixes étaient portés par la compagnie.

Marco Berrettini : 70%

Pauline Coppée (direction financière, administrative et direction de production/diffusion) : 50%

Anna Piroud (chargée de production et d'administration) : 50%

A partir d'avril 2023, la compagnie s'est organisée comme suit :

Marco Berrettini : 70%

Régine Auer : (direction financière, administrative, production) – 50%

Astrid Toledo (diffusion, développement et logistique de tournées) – 50%

La gestion administrative de la Cie est passée du bureau de diffusion Tutu production (externalisée) à une administration (internalisée).

A partir de juillet 2023

La multiplication et l'ampleur des projets menés en parallèle des créations a nécessité de revoir à la hausse le poste de Marco Berrettini à 80%.

Constat a été fait que le poste de direction financière et administrative à 70% est incontournable face aux dimensions des projets qui sont essentiellement des pièces de groupe en création et en tournées. Par ailleurs, les démarches administratives sont de plus en plus exigeantes et chronophages. Aussi, la compagnie veille à maintenir une belle diversité de financements de ses projets. Cette exigence requiert des compétences en gestion bien spécifiques et un temps de travail donné non négligeable. Le poste de diffusion mérite d'être réévalué à 60% face au contexte de travail bien plus complexe qu'auparavant et face à l'exigence de la compagnie quant à ses collaborations à l'échelle internationale.

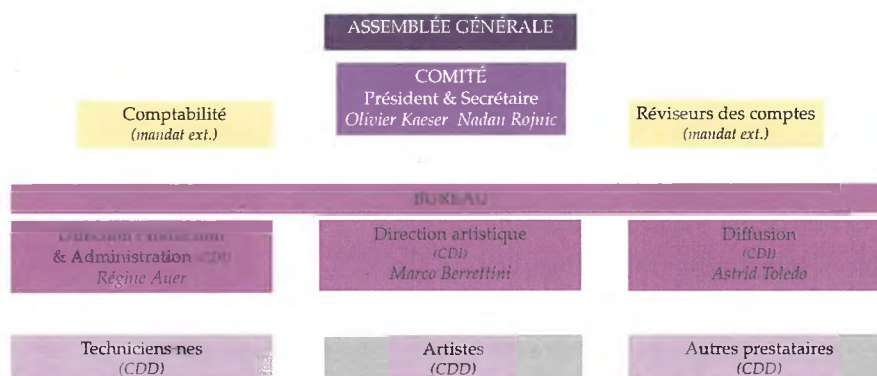
Les rémunérations :

La compagnie veille à respecter les recommandations salariales du SSR. Une mise à niveau des salaires CDI sera réévaluée à la clôture des comptes 2023.

Engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail

Depuis avril 2023, les contrats de travail font apparaître une clause sur la protection des salariés face au harcèlement. Les salariés de la compagnie reçoivent d'ores et déjà la documentation recommandée par les partenaires de la convention de soutien conjoint. Les cahiers des charges des salariés CDI ainsi que les conditions salariales sont en cours d'élaboration.

Cie *Melk Prod. - Organigramme



CDI: contrat à durée indéterminée
CDD: contrat à durée déterminée

9.01.2024

***MELK PROD. / Marco Berrettini**

LES COLLABORATEURS

Marco Berrettini, Danseur et chorégraphe italien, Marco Berrettini est né en 1963 à Aschaffenburg, en Allemagne. Son intérêt pour la danse commence en discothèque. En 1978, il gagne le championnat allemand de danse Disco. Fort de cette expérience, il fréquente des leçons de danse jazz, moderne et ballet classique. À 17 ans, il commence sa formation professionnelle de danseur ; tout d'abord à la London School of Contemporary Dance, pour ensuite se diplômer à la Folkwangschulen Essen, sous la direction de Hans Züllig et Pina Bausch. Là-bas, il développe son intérêt pour le Tanztheater et débute comme chorégraphe. À la suite de sa formation, il essaie de monter sa propre compagnie à Wiesbaden. Pour accompagner ses tentatives de se faire un nom comme chorégraphe, il étudie pendant deux ans l'Ethnologie européenne, l'Anthropologie culturelle et les Sciences théâtrales à l'Université de Francfort. En 1988, il déménage en France, pour travailler avec le chorégraphe Georges Appaix et crée en parallèle ses propres pièces. En 1999 le Kamnagel de Hambourg produit son spectacle MULTI(S)ME. Depuis, Marco Berrettini a produit une trentaine de spectacles avec sa compagnie. Avec Sturmwetter prépare l'an d'Emil, il gagne le prix ZKB au Theaterspektakel de Zürich. Depuis 2004 il crée entre autres *No Paraderan*, **Melk Prod. goes to New Orleans* (2007), *iFeel* (2009), *iFeel2* (2012), *iFeel3* (2016), *iFeel4* (2017) et *My soul is my Visa* (2018). En 2019, il reprend *Sorry, do the tour. Again !* suite à la commande du CND – Pantin. En 2020, il reprend *No Paraderan* suite à une commande du Théâtre des Amandiers, CDN de Nanterre. En 2021, il crée *Music All* avec Jonathan Capdevielle et Jérôme Marin. En 2022, il crée *My Epifunny*, création pour 5 interprètes et 1 musicien. L'activité de Marco Berrettini s'étend de la performance dans un musée à la collaboration avec des réalisateurs de films, de l'installation avec des plasticiens au dîner avec des gens célèbres qui ne le connaissent pas.

Julia Batino, née en 1977 à Volgograd (dans l'ex-Union Soviétique). Elle y suit sa scolarité et entame à l'Université des études de traduction. Elle quitte sa ville natale en 1997 et s'installe à Bruxelles où elle suit des cours d'architecture durant une année puis décide de bifurquer vers le théâtre. En 2000, elle rejoint le Conservatoire supérieur d'art dramatique de Genève (ESAD) et en sort en 2004 avec un diplôme de comédienne. Depuis, elle vit à Genève. On a pu la rencontrer sur les planches dans les mises en scènes de Alain Maratrat, Valentin Rossier, Françoise Courvoisier, José Lillo, Geneviève Guhl, Pietro Musillo, Vincent Bonillo, Zoé Reverdin, Philippe Luscher ou au Théâtre des Amis avec la pièce de Viala "Est-ce que les fous jouent-ils ?" en 2019. En octobre 2017 Julia a fait sa première mise en scène au Théâtre du Galpon, "Wild women don't have the blues", un montage des poèmes sur le thème de l'amour. La compagnie de théâtre dont elle est la directrice artistique porte le même nom. Elle signe la mise en scène du texte "Ivres" d'un auteur contemporain russe. Sur des écrans, on a pu la voir dans des films d'Alain Tanner, Christophe Marzal et Helena Hazanov pour des plus affirmés, ainsi qu'avec de jeunes cinéastes comme Jean Guillaume Sonnier et Jean-François Vercasson, Camille Tomatala, Benoît Avis ainsi que dans la série "Helvetica" de Romain Graf (diffusion RTS 2019).

Fabio Bergamaschi, né le 4 juillet 1974 à Parme (Italie), il étudie la danse classique, moderne, la danse contact et l'improvisation à L'Atelier de Danse-Théâtre de Milan au sein de l'École d'Art Dramatique Paolo Grassi. Lauréat d'une bourse d'études, il intègre ensuite l'École de Spécialisation pour Danseurs, coordonnée par l'Art/Aterballetto Dance Company de Reggio Emilia (IT). A partir de 2002, il s'intéresse plus particulièrement à l'improvisation dans la création tandis qu'il travaille comme assistant à la chorégraphie au sein de la Compagnie Alias, dont il est devenu l'un des interprètes principaux depuis plus de 15 ans. En février 2015 il obtient avec succès le CAS de médiateur culturel de la HES-SO à Lausanne. Comme médiateur culturel en danse il collabore à divers projets de médiation et sensibilisation, comme Danse en Famille, Biennale de Lyon, Danse à L'école, Atelier de Médiation au théâtre de l'ADC, avec les précieuses collaborations de pédagogues/chorégraphes comme Nathalie Tacchella, Catherine Egger ou Manon Hotte. Fabio enseigne également l'improvisation sous forme

d'atelier/stage dans le cadre de la formation acteurs Studio-Théâtre de Alexandre Paita, la contact-improvisation avec l'Association de la CI de Genève. En parallèle, il collabore avec de nombreux chorégraphes et compagnies à Genève, en Suisse et en Europe : Estuaire Cie, Jerycan Cie, 3art3 Company, Prototype Status Cie, Yan Duyvendak Cie.

Jean-Paul Bourel, a une formation de danseur contemporain à Aix-en-Provence avec Odile Duboc dans les années 78/80. Par la suite il danse pour de nombreux chorégraphes avec le groupe Dunes, les spectacles : Fragments simples, Sept fois plus, Drame banal, Opus trois et quatre, Situation du vent ; Avec G.Sorin : Chansons, Pâques à Noël. En 1990 avec Guy André Lagesse ils créent leur propre structure et le spectacle "les pas perdus" : Merci (buffet commode en compagnie). Avec G. Appaix il danse : F, Gauche droite, Hypothèse fragile, Je ne sais quoi, Elle est là, M encore, Non seulement, Pentatonique, Rien que cette ampoule dans l'obscurité, Torgnoles. Avec Marco Berrettini : Multi (s) me, Sorry do the tour, Blitz, New movements for old bodies, No paraderan, Operette sans sous, si, Si, viaggare, I feel.

Natan Bouzy, danseur et comédien professionnel, monte dans le cercle fermé des ballets et spectacles de compagnies de renommée. Après avoir fait ses armes à l'Opéra de Paris, au ballet du Grand théâtre de Genève, l'Annemassien Natan Bouzy est aujourd'hui en free-lance.

Bryan Campbell est un artiste américain qui vit et travaille à Paris. Depuis 2008, il élabore un travail multi-disciplinaire mêlant l'image, le graphisme, le texte, et la chorégraphie. Ses performances manient les codes de la culture visuelle en s'attachant aux corps et cognitions qu'elle implique et qui en sont issus. Ses projets sont subtilement queer, aventureux en concept, et beaux. Après des études à la Tisch School of the Arts de l'Université de New York, et à la Salzburg Experimental Academy of Dance (SEAD), Bryan Campbell crée plusieurs pièces à New York, notamment une série de solos Seven Activities of the Historical Object, et le quatuor Hares on the Mountain, une commande du festival La MaMa Moves! En tant que danseur, il est, entre autres, engagé dans les projets de Christopher Williams, David Parker, Sydney Skybetter, et Gus Solomons jr. Sur la session 2009/2010, il intègre EX.E.R.CE, un programme de formation et de recherche sous la direction de Mathilde Monnier au Centre Chorégraphique National de Montpellier. Durant cette période, il initie une recherche autour du dessin animé Mon Petit Poney, et réalise, à partir de là, la conférence/performance Research for the quadruped protagonist, ainsi que la pièce Quadruped Protagonist. Les présentations de ces pièces ont fait voyager les poneys au Théâtre de la Cité Internationale (Paris), à Beursschouwburg (Bruxelles), au Judson Church (New York), au GogolFest (Kiev), au KUNSTKOMPLEX (Wuppertal) et au festival La [Déca]danse (Vanves). Parallèlement, Bryan Campbell poursuit son travail d'interprète auprès de chorégraphes en collaborant, entre autres, avec Loïc Touzé, Jana Unmüsig, et Emmanuelle Huynh. En 2011, il reçoit une bourse de recherche du NRW Kultursekretariat (Wuppertal) pour travailler autour de l'œuvre de l'artiste Dieter Roth. En 2013, il reçoit la bourse DanceWEB. En 2015, Bryan Campbell crée Marvelous, résultat d'une période de recherche de trois ans autour de la dramaturgie de l'imprimé. Ce projet, à la fois magazine de mode et culture et performance, est "publié" dans des espaces divers (théâtres et galeries) et a été présenté à PACT Zollverein (Essen), Kaaistudios (Bruxelles), le Festival Artdanthé (Vanves), Actoral (Marseille), aux Latitudes Contemporaines (Lille) et au festival d'Uzès. Il a travaillé à la création de Square Dance, un quatuor qui questionne les schémas des relations sociales en puisant dans les dynamiques de pratiques de danse « de société » à travers la square dance américaine. Il travaille également sur Janitor of Lunacy : a Filibuster, un monologue longue durée inspiré d'une pratique d'obstruction législative du Sénat américain, le filibuster. Bryan Campbell est récemment engagé en tant que danseur pour les projets d'Olivia Grandville, Jocelyn Cottencin, Ambra Senatore, Perrine Maurin et Antonija Livingstone &

Jennifer Lacey, et en tant qu'assistant à la conception d'un projet de Jacob Peter Kovner. Il participe actuellement aux créations de DD Dorvillier et Gaëtan Rusquet, et aux recreations des Inconsolés d'Alain Buffardet de Sorry, do the tour! de Marco Berrettini.

Nathalie Broizat Artiste chorégraphique, elle dirige la Compagnie Love Labo en résidence à la Fondation des Etats-Unis à Paris. Elle est aussi interprète pour Marco Berrettini et Anna Gaïotti. En 2000, elle reçoit la bourse universitaire Fulbright pour étudier à l'Institut Laban/Bartenieff de New York. Elle présente ses premières pièces dans des lieux mythiques tels que la Judson, Dansspaceproject, Dixon Place et le Wax à New York. Puis, elle part vivre à Los Angeles pour travailler avec Rachel Rosenthal, pionnière dans l'art de la performance aux Etats-Unis. Elle joue dans des lieux tels que le Getty Center, le Moca (Museum of Contemporary Art), Redcat à Los Angeles et le Single File Festival de Chicago. En 2015 elle reçoit l'héritage de la technique DbD (Doing by Doing) de Rachel Rosenthal qu'elle allie à sa propre méthodologie de travail et qu'elle développe dans la création et la pédagogie. Sa prochaine création InstantT2020 sera présentée pour l'ouverture du festival Danse Dense et la clôture du festival Ardanthé en mars 2020.

Sébastien Chatellier a étudié le génie mécanique aérospatial et la sociologie à l'université Toulouse II et III, puis il s'est formé à l'école de cirque de Québec. De retour en France, il intègre la formation professionnelle du Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse. Depuis, il a collaboré aux créations de Marco Berrettini pour *Old movements for new bodies* et *iFeel*, Georges Appaix pour *Once upon a time*, Pierre Droulers pour *Inoui* et *Flowers*, Ivana Müller pour *While We Were Holding It Together* et à des reprises des rôles pour Michèle Murray et Dominique Rebaud. Il réalise personnellement, en 2006, *champs co-fabriqués* avec Thibaud Le Maguer et, en 2008, *Dimanche 15* à la demande de Jérôme Mauche. Il se forme professionnellement à la méthode Feldenkrais depuis 2007 et participe aux productions suivantes de *MELKPROD. : « iFeel », « Si, viaggiare » et « CRY », « iFeel3 », « My soul is my Visa » et « My Epifunny »).

Ruth Childs Danseuse, chorégraphe anglo-américaine, Ruth Childs est née en 1984 à Londres. Elle grandit aux Etats-Unis où elle étudie la danse et la musique. Elle s'installe à Genève en 2003 pour terminer sa formation de danseuse au Ballet Junior de Genève. Elle travaille avec plusieurs chorégraphes et metteurs en scène dont Foofwa d'Imobilité, La Ribot, Gilles Jobin, Massimo Furlan, Marco Berrettini et Yasmine Hugonnet. Depuis 2015 elle réalise également un projet de re-création des premières pièces de sa tante, la chorégraphe américaine Lucinda Childs. En 2014, elle fonde l'association Scarlett's pour développer son travail personnel en conciliant danse, performance et musique. Scarlett's privilégie des processus à la fois collaboratifs et intimistes, cultivant l'intuition et l'indéfinition. En 2016, le canton de Genève lui offre une bourse et une résidence de recherche de 6 mois à Berlin pour développer son travail personnel. En 2018, elle crée sa première pièce scénique *The Goldfish and the Inner Tube* en collaboration avec Stéphane Vecchione. Elle crée son premier solo, fantasia, à l'ADC de Genève en octobre 2019. Ensuite, en 2021, elle reçoit une bourse du Centre culturel suisse. Paris et La Becque (La Tour-de-Peilz, Suisse) pour collaborer avec Cécile Bouffard sur un projet de recherche nommé *Delicate People*. En 2022 elle crée sa deuxième solo *Blast !* au Pavillon ADC pendant le festival de la Bâtie à Genève. Ruth est actuellement une des artistes en résidence à l'Arsenic – centre d'art scénique contemporain de Lausanne et artiste associée au CCN2- Centre chorégraphique national de Grenoble (2023-2024.). Elle travaille avec la compagnie *Melk Prod. depuis 2018 à travers les projets : *My soul is My Visa*, *Sorry, do the tour. Again !* et *No Paraderan*.

Simon Crettol, danseur, chorégraphe, comédien, on l'a vu dans *Camper*, d'Isumi Grichting (2022), *Current currently*, Claire Dessimoz (2021), *Sorry, do the tour. Again !* Marco Berrettini (2019), Raphaël Simon Crettol (2019), *M. la Multiple*, Nina Negri (2019), *Yemanja*, Simon Crettol (2017).

Bruno Faucher De 1983 à 1998, il collabore en tant que régisseur lumière, régisseur général ou éclairagiste avec les artistes suivants : Michel Bouquet, Jean Jourdheuil, Christian Rist, André Wilms, Jacques Bonaffé, Bob Wilson, Daniel Mesguich, Jean Paul Roussillon, Jan Kopp, Odile Duboc, Georges Appaix, Compagnie Castafiore, Peter Sellars, Ingrid Caven, Bernard Lubat, Jacques Robotier. A partir de 1998 : Directeur technique du Groupe Dunes (Madeleine Chiche et Bernard Misrachi) installé à Marseille avec qui il collabore depuis plus de dix ans sur diverses installations multimédias (Koge-Danemark 2010, Ososphères-Strasbourg 2009, Festival Osnabrück 2008, CAC Vilnius 2007, Festival Copenhague, Le19 Montbeliard 2005, Fête des Lumières Lyon 2004, Pôle Multimédia Euroméditerranée, Ferme du Buisson/Arte, Festival de Zagreb, Friche de la Belle de Mai à Marseille...) et sur des spectacles intégrant la danse et la vidéo. Directeur technique et interprète de *MELK PROD., avec qui il travaille depuis dix ans également en tant que scénographe et éclairagiste (*iFeel*, *Freezao*, *Melk* goes to New Orleans*, *No Paraderan*, *New movements for old bodies*, *Blitz*, *Freeze Defreeze*, *Sorry do the tour*, *Les Petits Roberts*, *My soul is my Visa*, *My Epifunny*).

Chiara Gallerani a étudié la danse en Italie et en France avec de nombreux chorégraphes. Elle collabore avec Adriana Boriello en 1990 et est ensuite de 1992 à 2001 interprète de Paco Decina. Elle danse par ailleurs dans les Cies de Francesca Lattuada et Toméo Verges et Georges Appaix. Sa rencontre avec Marco Berrettini en 1998 marque le début d'une longue collaboration : *Je m'appelle Maryvonne von Strudelberg*, *Sturmwetter prépare l'an d'Émil*, *Multi(s)me*, *Freeze/défreeze*, *Sorry, do the tour ! Again* et *Blitz* co-signé avec Marco Berrettini et trois autres membres de la compagnie. En 2002, elle présente à la Fondation Cartier un solo/performance intitulé *Chiara et le cygne* puis en 2003 *Sweet Savagery* aux Laboratoires d'Aubervilliers. Depuis 2014, elle collabore régulièrement avec Jérôme Bel en tant qu'assistante et danseuse dans *Gala* et autres projets.

Marie-Caroline Hominal a suivi une formation de danseuse à la Schweizerische Ballettberufsschule à Zürich, puis à la Rambert School of Ballet and Contemporary Dance à Londres, où elle intègre la National Youth Dance Company. Ces chorégraphies et performances, principalement des formes solo ou duo sont : *Le tryptique*; *"Fly Girl"* (2008); *"Yaksu Exit Number 9"* (2010) et *"Voice Over"* (2011). BAT (2012). *"Patricia poses by the pop machine"* (2011) & *"Cindy punch pop acid"* (2011). Elle développe des collaborations artistiques et co-signe avec François Chaignaud *"Duchesses"* (2009), Clive Jenkins la performance sonore *"Opus 69"*, Cristian Vogel le vidéoclip *1968 Holes – Vogel* compose également la musique de sa vidéo *EGOKILLER - Kim Boninsegni* *"4 Strobes, Some wax, Screwed up timeline, Glitter, Two voices, One dance, All in one"*, Pita sur Track 8 pour le cd de *Showroomdummies* / label Mego. Au festival de la Bâtie 2012 elle co-réalise avec son frère David Hominal la performance *"Two birds at swim, at birds two swim, at two birds swim"*. Sous le nom de MCH, elle réalise plusieurs courtes vidéos présentés au Festival Latitudes Contemporaines à Lille, Festival MOVE-MOVIE à Lausanne et au International Film Festival of Cinema and Technology au Modern Art Museum à Washington en 2008. Elle a été interprète pour plusieurs compagnies et chorégraphes dont le Tanztheater Basel, Irène Tassebedo, Gisèle Vienne, Gilles Jobin, La Ribot et elle travaille actuellement avec Marco Berrettini. Elle a participé au projet *"Humain Writes"* de William Forsyth et B.O.B de Dick Wong.

Milena Keller Pendant et après ses études en danse au CNDC à Angers elle travaille pour DD Dorvillier (stage, a catalogue of steps), Katarina Andreou (Sable), Teita Iwabuchi and Kaori Seki (Prismatic), Remi Holland (Finale Deluxe), Daphne Achermann (Conglomerados) and Olga Dukhovnaya (Korowod). Elle est interprète et Co-chorégraphe pour la production CTRL-V (LP) de Cosima Grand qui débute en 2016 et tourne depuis. Depuis 2008 elle crée des pièces avec le Kollektiv Sans Cible, depuis 2013 avec le spin off Keller & Keller, dont la pièce TIRADE à Berne en 2013, et Keine Probleme über den Wolken au festival far° en 2015. En 2016 elle commence à faire des Films : Auf den Spuren der Rolies est montré au AUAWIRLEBEN, Fête de la danse Berne, Royal Baden, HEK et Kunsthaus Langenthal, Probleme Probleme - Ein täglicher Kampf va sortir bientôt. Elle collabore avec Chloé Démétriadès pour les projets d'invitation ouverte La Caravane au festival far°, Le Tandem à Urgent Paradise et pour l'espace eeeeeh à Nyon. Elle organise le Hors Lits Berne depuis 2015.

Samuel Pajand pratique d'abord les percussions, le piano et le sitar. Il s'oriente ensuite vers le travail sonore dans le spectacle vivant. Il travaille en France avec des metteurs en scène et chorégraphes tel que Gildas Milin, Joris Lacoste, Judith Depaule, Vincent Macaigne, Claudia Triozzi et Marta Izquierdo. Il développe aussi la pratique d'autres instruments : basse, guitare, trompette, duduck, Max/msp... En 2006, il rencontre le chorégraphe Marco Berrettini avec qui il collabore comme compositeur, musicien et performeur. Installé à Genève depuis 2015, il collabore régulièrement avec les chorégraphes Cindy Van Acker et Marie-Caroline Hominal, ainsi qu'avec la compagnie de théâtre 2b. Dès 2017, il crée avec le scénographe Victor Roy des projets pluridisciplinaires. En 2019, il monte le groupe Lovesong(s). En 2020, il crée sa première oeuvre d'art visuel *L'horloge de l'amour*.

Martin Roehrich, Diplômé de la Schweizerische Ballett Berufsschule de Zurich, il bénéficie pendant trois ans de la bourse Migros (Suisse). Il travaille pour le Ballet Basel sous la direction de Richard Wherlock, IT Danza à Barcelone et pour l'Opéra de Lyon. Dès 2005, il commence à développer des projets avec le collectif Loge 22. En 2007, il rejoint la Cie Linga à Lausanne et en 2008 la Cie Pierre Droulers à Bruxelles. En 2010, il rejoint la Cie Gilles Jobin pour participer à la création de Spider Galaxies, et collabore également comme assistant chorégraphique sur la reprise de A+B=X. En 2012, il crée *Invariance* avec Arnaud Gonnet dans le cadre du Festival Particules 2012.

Felix Schellekens (°Breda 1990) est un comédien excentrique qui aime beaucoup le théâtre interdisciplinaire. On le voit souvent dans des spectacles mêlant des formes de danse, de théâtre, d'opéra, de théâtre gestuel et de théâtre musical. Il ne se laisse pas facilement enfermer dans une seule discipline. Au cours de la saison 22|23, on pourra le voir à l'ITA dans la première de Penthesilea (mise en scène d'Eline Arbo) et au cours de la saison 23|24, et dans la première d'ATMEN de Nicole Beutler, au mois d'octobre. Felix a été diplômé en 2015 de l'école de mime d'Amsterdam. Pour son spectacle de fin d'études, il a remporté le prix Its Actors lors du ItsFestival. En tant qu'acteur et performeur, il est apparu dans les œuvres de Nicole Beutler, Eline Arbo, Rene Geerlings, Jessie l'Herminez, Espen Hjort, Casper Vanderputte et d'autres. En 2021, il a été nommé pour un Louis d'Or pour son rôle dans Weg Met Eddy Bellegueule d'Eline Arbo, avec ses trois covedettes, et en 2021, 8: Metamorphosis de Nicole Beutler a reçu le VSCD Mimepijs, une nomination au VSCD Zwaan et a remporté le concours international "Music Theater Now".

Nastassja Tanner termine sa formation de comédienne en 2015 à la Manufacture - la Haute École de Théâtre de Suisse Romande à Lausanne. Depuis sa sortie, elle travaille régulièrement au théâtre et au cinéma, en Suisse et en France. Récemment, elle a joué au Théâtre National de Strasbourg (TNS) avec

Hubert Colas dans Superstructure de Sonia Chiambretto, dans Munich-Athènes de Lars Norén au sein de sa propre compagnie (NTproduction) et elle tient le rôle de Melinda dans la série Hors Saison réalisée par Pierre Monnard et produite par la RTS, AkkaFilms et Gaumont. En 2023, elle jouera dans On ne badine pas avec l'amour d'Alfred de Musset, mis en scène par Jean Liermier au Théâtre de Carouge, et elle reprendra un rôle dansé dans Sorry, do the tour. Again! de Marco Berrettini. Au théâtre, elle a travaillé avec Denis Maillefer, Guillaume Béguin, la Cie Samizdat, Caroline Diesbach, Grégoire Strecker, Elidan Arzoni. Au sein de sa compagnie elle a tourné son solo Loubna de 2018 à 2021 (Suisse romande et allemande, Paris, Alger) et prépare sa quatrième création pour l'automne 2023. Et au cinéma, elle a tourné avec Fulvio Bernasconi, Lionel Baier, Jacob Berger, Dominique Othenin-Girard, Viviane Andereggen, Jan-Eric Mack, Chris Niemeyer, Juan José Lozano.

Emma Terno est chorégraphe, danseuse et artiste visuelle. Le corps est pour elle un laboratoire d'expérimentation qu'elle soumet aux techniques acoustiques et virtuelles pour nous confronter à nos habitudes et nos sensations. Elle a exposé son œuvre WONDERBOX (2020) à CHRONIQUES, Biennale des Imaginaires Numériques.

***MELK PROD. / Marco Berrettini**

...DANS LA PRESSE



MARCO BERRETTINI OU LE MOUVEMENT DÉJÀ-LÀ

Champion du disco et chorégraphe irrévérencieux, Marco Berrettini entre dans le répertoire du Ballet de Lorraine mais pas dans les cieux. Fuyant l'« *Interprétation* » à l'occidentale des danses aborigènes, il laisse advenir une danse *déjà-là* - sur le catwalk comme au cabaret. Et sur la scène de l'Opéra démeublée.

Photo: Nicolas Miliute

Pas question pour Marco Berrettini de répondre à cette commande destinée au répertoire du Ballet lorrain. En se plongeant dans la lecture de *Songlines* - récit dans lequel Bruce Chatwin interroge des aborigènes d'Australie sur les lieux qu'ils estiment sacrés - le chorégraphe italo-germanique ne veut pas prendre le risque de styliser les danses aborigènes, comme l'avait fait Jiri Kylián dans *Stamping Ground* (1983). Puis, finalement, il accepte la proposition de Petter Jacobsson et Thomas Caley. « *Avec le Ballet de Lorraine et ses 24 danseurs, s'amuse-t-il, les gens vont enfin me voir comme un vrai chorégraphe.* »

En Occident, on pense créer à partir de rien lorsqu'on chorégraphie dans un espace vide. Pour le peuple aborigène, « *on part du principe que l'espace est déjà habité* ». Il se trouve des endroits spécifiques dans lesquels les mouvements prennent place et où les danseurs se rencontrent. Berrettini a cherché à redécouvrir ces endroits déjà-là, sur le plateau, sans jamais imiter ni reconstituer les danses millénaires d'Australie. La chorégraphie n'est plus considérée comme une écriture mais comme la lecture du mouvement latent dont les traces sont inscrites sur scène.



Pendant presque tout le spectacle, aucun élément de décor ne vient encombrer l'espace scénique, élargi au maximum pour l'occasion. Berrettini s'est passé de pendrillons et, sans aller jusqu'à exhiber les murs de la boîte noire dans une coquetterie post-brechtienne, il a su aussi le cyclorama balanchinien et ses effets d'enjolivement lumineux. Un gigantesque drap à peine repassé camoufle un double-fond avec un étroit podium qui, le moment venu, fera office de catwalk, de cabaret ou de tréteaux pour commedia dell'arte. Et, bien sûr, dans ce théâtre sans drame, l'anecdote est absente. Dans certaines séquences, la forme est canonique. Ainsi, la pirouette - d'usage dans le classique, le baroque, les danses populaires et le disco, rappelle Berrettini - « *est en soi déjà un geste mécanique* ». Il invente une vis ou une ronde à partir de deux-trois mouvements exécutés par quatre danseurs oscillant dans le sens anti-horaire, leur tête en arrière faisant contrepoids.

re d'écran

Le chorégraphe s'autorise quelques clins d'œil au « *ballet mécanique* » de Fernand Léger et aux Silver Clouds de Warhol qui ornent le ballet de Merce Cunningham *RainForest* (1968), ainsi qu'au *moonwalk* d'un Michael Jackson dont il tire une magnifique et longue routine - la meilleure façon d'avancer étant de faire marche-arrière. Des paysages surréalistes s'activent sous l'action ou l'inaction des danseurs, ou par l'intervention d'un insecte certes moins inquiétant que celui de Kafka ou que la punaise de lit - un globuleux mille-pattes ou mille-pieds. Les tableaux d'ensemble se contemplent dans le détail : les performances virtuoses d'un Nathan Gracia, le duo de sœurs jumelles Céline Schœfs et Angela Falk, les costumes de Martine Augsburg et Olivier Mulin démarqués des uniformes d'urgentistes couleur bleu ciel, rose corail et mande d'esprit pop non acidulé. À partir de rien ou de presque rien, s'appuyant par une B.O. électro signée Daniel Brandt et Paul Frick, jouant des détours et contournements, le chorégraphe semble avoir pleinement rempli la mission confiée par le Ballet de Lorraine, preuve en est l'enthousiasme de la salle.

re d'écran

Songlines de Marco Berrettini avec le Ballet de Lorraine a été présenté du 8 au 12 novembre à l'Opéra national de Lorraine, Nancy

Duras, invitée surprise d'un cabaret toqué

SPECTACLE Esprits frappeurs, les comédiens et danseurs Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle et Jérôme Marin signent « *Music all* », spectacle précieux parce qu'insolent et libre, à l'affiche du Pavillon de la danse jusqu'à samedi

ALEXANDRE DEMIDOFF
@alexandredmff

Pas sûr que l'écrivaine Marguerite Duras eût apprécié ce portrait allumé d'elle! Mais les zutistes auraient ri à gorge déployée. Qu'il ça? Les zutistes, ces artistes qui, dans les années 1970, fouettaient les vaniteux, rimailleurs du dimanche et autres peintres officiels. Au Pavillon de la danse à Genève jusqu'à samedi. Jonathan Capdevielle, Marco Berrettini et Jérôme Marin sont zutistes sous leurs robes à gros nœud de farces et attrapes.

Ces trois ont une grâce: ils ont le théâtre dans le sang. Le premier, marionnettiste ventriloque, joue à nous faire peur depuis longtemps, endossant nos cauchemars en transformiste. Le second est un polyglotte du mouvement, il parle toutes les langues de la danse. Le troisième est une bête de cabaret. La raison de leur alliance? L'amour du music-hall. Ils signent *Music all*, pot-pourri libertaire, cadavre exquis pour temps de dépression.

Dans une société où l'empire du show s'étend jusqu'à la nausée, le théâtre est par-

fois ce lieu où la résistance s'organise, non pour en finir avec le spectacle, mais pour le libérer de ses camisoles de force. Le pire sort parfois de ce travail de démontage, le meilleur aussi. Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle et Jérôme Marin composent une satire anarchique en apparence, décousue aussi, sous-tendue pourtant par un principe de plaisir. Bonheur du caprice, celui du fameux Cabaret Voltaire de Tristan Tzara et de sa bande pendant la première Guerre mondiale à Zurich.

Marelle hallucinée

Une aire de jeu dans la nuit. Avec une arche métallique à main gauche, un tourniquet au milieu, un pylône assorti d'une coque bleue. Un téléphone s'y cache. Sur toute la longueur au fond de la scène, une haie broussailleuse promet un eldorado. Il manque les enfants. Elles sont là, justement, trois filles girondes serrées dans leurs robes de goûter d'anniversaire frémissent sur un rythme de techno, pulsation de *rave party*. Ces Alice revenues du pays des Merveilles sautillent à présent, tandis que descend du pylône une chenille géante (Franck Saurel). Plus tard, un homme-papillon chantera les blessures du temps. Pour le moment, la petite bête qui descend du ciel relève de la licence poétique. Ce qu'on appelle aussi l'association libre.

Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle et

Jérôme Marin changent de tempo comme d'étoffe. Voyez la métamorphose: ils portent de grosses lunettes, une coiffure d'institutrice à l'ancienne, un pull col roulé comme on en met sur les plages en hiver du côté de Trouville. Qui sont-ils? Marguerite Duras, pardi, l'auteure mondiale connue, comme elle disait d'elle-même, de *L'Amant*. Sur l'arche de la balançoire, les trois Duras pontifient: l'une glose sur le communisme, l'autre sur la musique, une troisième sur Bach et son mystère, tandis qu'un musicien (Ille Elil) joue ses suites pour violoncelle, justement.

La singularité de *Music all*? Son parti pris impersonnel. A l'égotisme qui pullule, le trio préfère l'ironie en bande. A l'épanchement poisseux, le tête-à-queue surréaliste. Pas de «je» en érection ici, mais un «nous» qui, pour trouser son poème à tiroirs, pioche dans le vestiaire de la pop culture. «Détruire, dit-elle», répétait cette sacrée Marguerite Duras - titre de l'un de ses films. «Détruire», reprend le trio haut perché. Pour écrire encore et encore, pour éconduire les cuistres qui dissertent doctement sur le destin du monde, pour activer l'esprit de révolte. Les enfants terribles de *Music all* sont des zutistes accomplis. ■

Music all, Genève, Pavillon ADC, place Sturm, jusqu'au 23 oct Pavillon-adc.ch

Presse écrite

M
mouvement

Famille du média : Médias spécialisés
grand public

Périodicité : Bimestrielle

Audience : N.C.

Sujet du média : Culture/Arts
littérature et culture générale

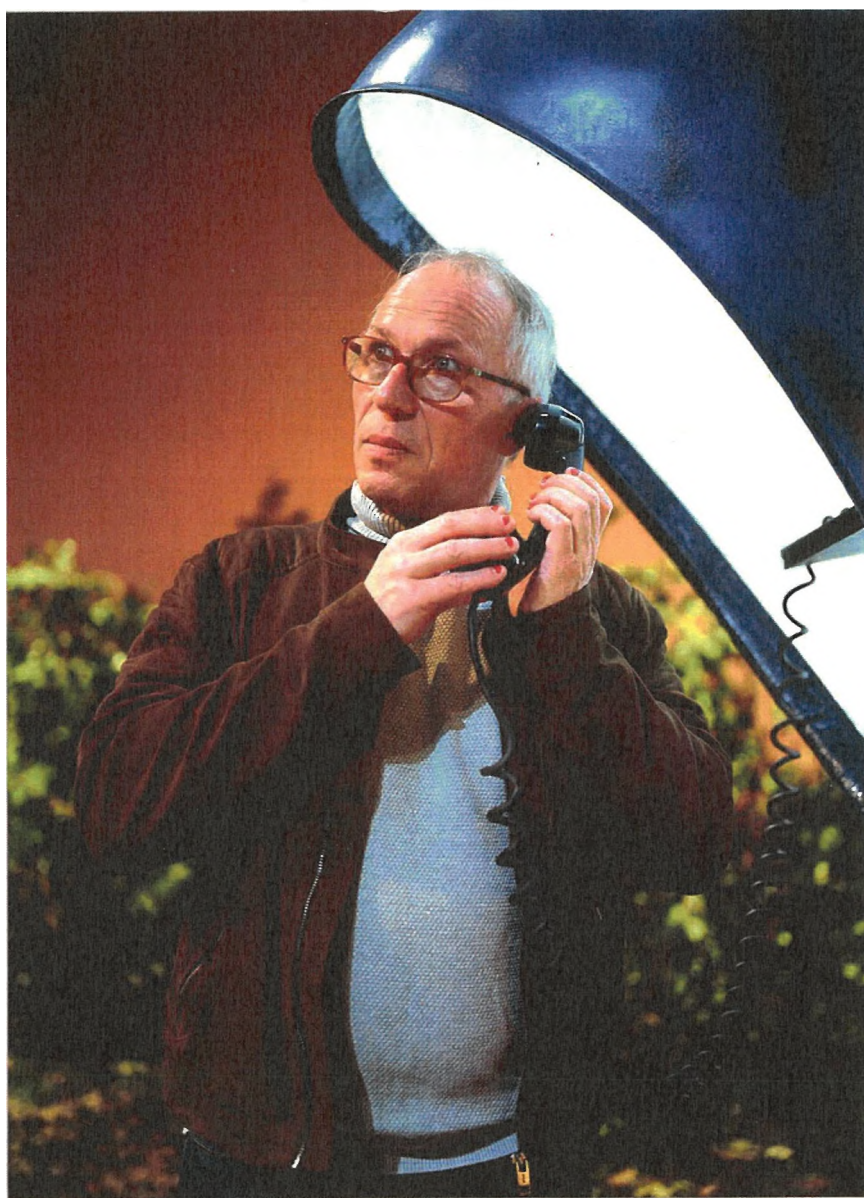


Edition : Decembre 2021 - fevrier
2022

Journalistes :

Nombre de mots : 2238

Valeur Média : 12500€



CISION

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.

Page 1 sur 5

225862/T2G 4855612600508



Agrippés à des jeux pour enfants, trois hommes en costumes de fillettes exécutent une danse robotique sur l'italo-disco de Gigi d'Agostino, puis esquissent quelques pas chlpés à Pina Bausch. C'est dans cette atmosphère désolée que s'ouvre *Music All*, le nouveau spectacle d'un véritable power-trio: Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle et Jérôme Marin ont réuni leurs talents pour une bouffée délirante dans la peau d'icônes de la culture populaire.

Le lendemain de la première genevoise, ils ont encore quelques sequins dorés orphelins à la racine des cheveux, un léger fard à paupières au coin des yeux, et leurs manucures colorées nécessiteraient une petite retouche. Comme s'il n'était pas si facile pour Jonathan Capdevielle, Marco Berrettini et Jérôme Marin de sortir totalement de leur rôle. À moins que ce ne soit l'inverse: quel que soit le masque d'icônes de la pop culture qu'ils empruntent, pour mieux le tordre, les trois performeurs restent proches des questions qu'ils mettent inlassablement au travail. *Music All* encapsule le meilleur de l'esthétique de chacun: le glamour freak du cabaretiste Jérôme Marin, figure de proue du renouveau de cette scène; l'ironie déconstructiviste du chorégraphe Marco Berrettini et son art de déjouer les attentes; la magie funambule du metteur en scène Jonathan Capdevielle, capable comme personne de marcher sur un fil tendu entre glauque et tendresse. Peu d'artistes ont le pouvoir de transformer le sordide en flot d'utopie, tout en évitant le « réenchantement » naïf. À l'issue du spectacle, le rire au bord des larmes, on se dit que la poésie devrait avoir plus souvent ce goût râpeux de terre et de paillettes. Ingrédients de la recette. À trois voix qui n'en font plus qu'une.

HENRY DARGER

« Tout commence avec une vision très particulière de l'enfance: des petites filles inspirées de l'œuvre de Henry Darger, un peintre d'art brut américain. Sur ses toiles, qu'il peignait souvent des deux côtés, les petites filles ont des zizis, mais pas seulement. Ces figures vivent pleinement des vies d'adultes: elles mènent des batailles, ont des stratégies. On retrouve des thématiques comme la guerre, les enfants soldats, la violence, le suicide. Son œuvre a été découverte après son décès: le propriétaire de son appartement a ouvert une armoire et est tombé sur 8 000 illustrations et des centaines de pages écrites qui ont donné un livre. *The Story of the Vivian Girls*. Il est mort dans la misère et n'a jamais exposé de son vivant. Ses petites filles nous ont beaucoup touchés et sont devenues le fil rouge de la pièce. On aurait pu rester tous les trois en jean-baskets, se changer en coulisses et revenir, mais on voulait créer une esthétique forte, trouver de la poésie au milieu des choses plus trash ou décalées. »

AUTOROUTE

« L'aire d'autoroute est un espace transitoire: les gens s'arrêtent sans jamais s'arrêter, se posent sans jamais se poser. C'est froid, rugueux, mais très ouvert à la fois. Il y a ces terrains de jeux où les enfants s'amuse pendant que les parents vont payer la facture d'essence: hyper ergonomiques, hyper modernes, vraiment pas chaleureux. On s'est dit qu'on pourrait s'y installer, comme si on y vivait, pendant que les bagnoles s'arrêtent et repartent. Être bloqué à cet endroit est vraiment désolant. Dès le départ, nos personnages sont un peu déglingués, solitaires et pas vraiment dans la joie. Chacun espère être sauvé par les images qu'il a dans la tête, comme si enfilier des costumes de vedettes lui permettrait de se sortir de cette situation. Ça ne marche pas: toutes les dix minutes, ils sont obligés de changer de masque. La cabine téléphonique est le dernier espoir de communiquer avec le monde extérieur. Mais ce sont toujours des crétins qui appellent. Peut-être qu'au fond, cette aire n'est qu'une fantasmagorie, un espace perdu entre le rêve et le cauchemar. »

CABARET

« Le mot cabaret est proscrit de ce spectacle. Pourquoi? Parce que ce n'en est pas un. D'abord parce que ce n'est pas une suite de numéros mais un seul numéro, qui ne cesse de se métamorphoser. Ensuite parce qu'on ne peut pas faire du cabaret dans la configuration classique d'un théâtre, avec une scène et des spectateurs assis à distance sur des gradins. Le public fait partie intégrante du dispositif du cabaret, c'est pour ça qu'on parle plus de « mise en public » que de « mise en scène ». Le cabaret, c'est l'interaction, la contamination du spectacle qui se propage partout dans la salle, le bordel permanent. La liberté. C'est peut-être la seule discipline dans laquelle on se sent de plus en plus libre ces dernières années. Il y a un vrai renouveau de cette scène, avec une nouvelle génération qui envoie du lourd en portant une parole légère, mais en même temps politique. Et personne n'y prête vraiment attention. C'est dommage: le cabaret est une histoire française, célébrée partout dans le monde... sauf en France. »

DISCOTHEQUE

[Marco Berrettini] « Je suis champion de disco 1978. J'avais 15 ans. À l'époque, le disco explosait en Europe, surtout dans les pays nordiques qui se sont mis à organiser des concours. En Italie, on allait surtout en discothèque pour draguer. Les jeunes se dandinaient en se jetant des regards. Mais en Allemagne, en Hollande, en Belgique, il fallait vraiment apprendre les pas. Très vite, les écoles privées de danses de salon ont sauté sur l'occasion. S'ils continuaient avec la rumba et le chachacha, ils perdaient toute la nouvelle génération.

Ils sont donc allés aux États-Unis chercher des pas et des profs. Le disco a sa danse de couple, le Hustle, mais en discothèque, c'était la première fois qu'on dansait seul. Sociologiquement parlant, c'est super important. Je me débrouillais très mal en danse de couple. Je me souviens avoir marché pendant trois mois sur les pieds de ma partenaire, de cette angoisse totale de me dire que le prochain pas, j'allais me cogner... Le samedi soir, on dansait seul. Je me suis éclaté. J'ai gagné le concours de mon école, puis des écoles de la ville, puis des discothèques réunies, concours régional, concours allemand. Et j'ai partagé la troisième place au concours européen de disco à Londres. C'est à mourir de rire. »

MARGUERITE DURAS

« Marguerite Duras est arrivée dans notre fiction par l'entremise de son interview avec Jacques Chancel dans l'émission « Radioscopie ». Elle y parle très bien de la destruction : l'idée qu'il faut tout détruire avant de pouvoir reconstruire. C'est troublant, la manière dont elle parle à Chancel, sans jamais se laisser démonter, malgré tous les trucs cinglés qu'elle a pu sortir. Dans certaines interviews, elle évoque son rapport au pinard, à la déchéance. Marguerite Vinasse, quoi ! Son apparition est une petite lumière dans la pièce. C'est une icône. Elle a écrit des choses sublimes, mais c'est aussi l'une des dernières vraies socialistes dans la culture française. On allume l'ampoule de la dernière personne qui avait l'air intègre. Et si on l'écorche un peu, c'est avec tendresse. »

ROCCO SIFFREDI

« Rocco, le documentaire sur Siffredi, nous a beaucoup interrogés. C'est une sorte de music-hall du porno. Tout y est tellement bizarre, dégueulasse et fascinant à la fois. Rocco Siffredi est très populaire en Italie. C'est une bulle de fake qui n'éclate pas. Il a ses propres émissions, est souvent invité sur les chaînes principales aux heures de grande écoute. Tant mieux que l'on puisse parler de sexe librement à la télévision, mais Mémé qui regarde et se dit : « Ah Rocco, sympa ! », vraiment ? Regarde l'un de ses pornos du début à la fin, et on en reparle après ! Toute la carrière de Rocco Siffredi est basée sur la violence envers les actrices... Le plus fascinant dans le documentaire, c'est la scène avec l'une de ses premières partenaires, Kelly. L'espace d'une conversation dans une baignoire, elle reverse tout l'équilibre machiste de Rocco, en lui parlant de la liberté du soumis et d'une nouvelle image qu'il pourrait avoir, s'il se mettait à disposition. Rocco est plutôt à l'écoute, mais son cousin perd complètement les pédales. Une femme totalement libre, bienveillante en plus, qui a une autre vision de Rocco et du porno, c'est un discours qu'il ne peut pas entendre. »

CHORALE

« Nous voulions finir le spectacle avec une chorale d'enfants. Ce sont eux qui devaient interpréter « Chobizenesse » de Jean Yanne au départ. Ça a été impossible. On a cru que c'était à cause du texte de Jonathan qui vient juste avant, trop trash. Mais en fait c'était à cause du message de la chanson ! « Les élections présidentielles, c'est du chobizenesse », ça heurte ! Pour nous c'était de la culture populaire, de l'ironie un peu gentille des années 70. C'est dingue, on ne comprend toujours pas que ça ait bloqué à tous les niveaux. En France, l'Académie scolaire des Hauts-de-Seine a interdit à toutes les chorales du département de participer. En Suisse, la première cheffe de chœur que l'on a rencontrée nous a dit « Ah, pour les costumes, il faudra faire une réunion. » Les dessins des costumes pour les enfants étaient complètement anodins ! Des pyjamas avec des casques à cornes, en quoi cela réclame une réunion ? Sans la prise du plateau par ces êtres féériques, on finit le spectacle uniquement sur la déchéance. On aurait préféré qu'un renouvellement ait lieu. »

LIBERTÉ D'EXPRESSION

« Nous sommes dans une époque de grand retour arrière. Sur les plateaux, tout est plus conventionnel, moins subversif, beaucoup plus lisse et parfois presque creux. Aujourd'hui tu vas au théâtre, tu passes un bon moment, mais tu sors et c'est fini. Il ne t'en reste rien. C'est presque du divertissement. Ou alors c'est complètement léniifiant : les artistes semblent presque vouloir dire « attention, le théâtre, c'est sérieux ! » Depuis cinq ans, on ressent une perte de liberté sur les scènes. Il y a d'abord eu l'abandon de la cigarette et de l'alcool, et maintenant on s'attaque aux sujets des pièces ! La nudité aussi commence à déranger. La politique culturelle actuelle veut rassurer : il faut rassurer parce Marine Le Pen et Zemmour sont dehors et tapent à la porte. Alors il ne faut pas créer de problèmes. En France, on cloisonne à nouveau les disciplines artistiques. Les programmations des Centres dramatiques nationaux recommencent à être axées sur le texte, et uniquement sur le texte. Même au festival d'Avignon, on revient à des formes où le texte s'impose. Un déséquilibre apparaît. Plein de compagnies dont le travail est hybride n'ont plus beaucoup d'endroits de représentation. Peut-être que c'est juste un sale moment, que les artistes vont finir par réagir, mais pas maintenant. En attendant, comment on résiste ? En résistant à la marge. En essayant à tout prix d'éviter de nous situer à l'endroit où le système aimerait que l'on soit : c'est-à-dire proposer des spectacles sur « comment sauver le monde ». Être politique aujourd'hui, c'est plutôt défendre un univers sans faire de compromis. C'est ça, la résistance. »

DÉCHÉANCE

« Ce moment où les stars tombent dans la drogue, le suicide ou la dépression, nous fascinait. Quel est ce levier qui fait que l'on passe du star-system, toujours dans l'avion entre deux concerts, à ne plus réussir à rien du tout ? À craquer sur scène ? On peut citer Joséphine Baker, qui vient d'être panthéonisée. À la fin de sa vie, elle n'a plus d'argent et est obligée de remonter sur la scène de Bobino à plus de 70 ans. Elle meurt trois ou quatre jours après la première... C'est très difficile de voir ces artistes continuer à monter sur les planches dans leur état, sans cette brillance d'avant. Ce qui fait l'icône, c'est le vernis dont sont recouvertes ces personnalités. Comment réussir à maintenir cette image à tout instant ? Parfois, ça se fracasse et ce qu'il y a derrière n'est pas très joyeux. Quand on a commencé à travailler sur *Music All*, on a regardé quasiment toutes les vidéos de vedettes faisant leur dernier show. On était tous les trois d'accord pour dire que c'était à la fois pitoyable et très beau. La manière dont a fini Whitney Houston est vraiment triste. Il y a un concert enregistré où elle ne chante pas. Elle attaque sa chanson et se barre, prendre des médicaments ou boire un coup. Pendant dix minutes, elle reste au fond de la scène, dos au public. Et elle n'arrive pas à chanter « I Will Always Love You », son tube. Ça brise le cœur. Elle ne se bat plus, son manteau de fourrure lui pend lamentablement sur l'épaule. Britney Spears, elle, ne se fait pas chier : elle met le disque sur scène. C'est une autre forme de mort. »

Aïnhua Jean-Caimettes & Jean-Roch de Logivière

■ *Music All* de Marco Berrettini, Jonathan Capdevielle et Jérôme Marin, du 6 au 15 décembre au T26, Gennevilliers, dans le cadre du Festival d'Automne à Paris ; du 28 au 30 janvier au Lieu Unique, Nantes ; du 8 au 10 février au Théâtre des 13 Vents, Montpellier ; les 4 et 5 mars au Manège, Reims ; les 23 et 24 juin à la Maison Folle Wazemmes, Lille, dans le cadre de la programmation nomade de La Rose des Vents et du festival Latitudes contemporaines

***MELK PROD. / Marco Berrettini Budget
CSC (janv.24)**

Comptes	2022 (cpt révisés)	2023 (réalisé au 31.12)	2024 (prév.)	2025 (prév.)	2026 (prév.)
CHARGES					
4. CHARGES DE PRODUCTION					
Transport décor		2'088.03	14'000	10000	10000
Stockage décors		6'324.71	7'500	7500	7500
Assurance commerce, matériel, RC		276.10			
Frais de logement		4'412.52	2'300	9000	18300
Frais de repas et per diem		9'293.10	9'577	9200	10500
Frais de voyage		8'546.95	20'300	16000	29000
<i>CNN Ballet de Lorraine / Charges et frais annexes</i>		17'063.88			
Frais divers de production		985.61	4'700	6150	10000
Scénographie (construction et achats)		1'241.45	5'000	18000	10000
Costumes et maquillage		144.81	6'000	5000	6000
Matériel technique et son		3'221.82	2'000	3500	3500
Location studios et autres frais de résidence		930.00	1'500	1500	1500
Recherches, documentation		201.52			
Divers et imprévu		0.00	3'754	4682	4100
<i>Provision El Adaptador 2024</i>		6'537.55			
TOTAL CHARGES DE PRODUCTION	66'680.65	61'268.05	76'631	90'532	110'400
5. CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires CH					
Direction artistique (CDI 80%)		81'143.39	59'520	59520	59520
Diffusion (CDI 50%)		27'000.00	37'440	34320	34320
Administration et production (CDI 50%)		27'000.00	52'080	52080	52080
Composition musicale (CDD)		9'437.59			
Création costumes (CDD)		4'480.92	6'000	6000	6000
Création et régie son (CDD)		0.00	18'900	24300	24300
Ingénieur et régie musique (CDD)		1'383.00			
Interprètes (CDD)		22'581.60	39'420	66150	45360
Technicien (CDD)		3'180.90	6'600	6600	6600
Sous-total salaires bruts	98'586.13	176'207.40	219'960	248'970	228'180
Vacances 10,64%			7'674	11737	8582
Charges sociales CH	18'997.19	53'390.65	37'468	46784	39060
Provision salaires et charges sociales		10'462.45			
TOTAL SALAIRES CHF	117'583.32	240'060.50	265'102	307'491	275'822
Salaires FR					
Interprètes		19'340.88	22'000	40260	101640
Musicien		0.00	7'800	6000	5000
Direction technique		0.00	4'000	4000	4000
Création scénographique et lumières		0.00	4'000	8000	8000
Création et régie son		0.00			
Interprète chorégraphe		2'916.11			
Poppydog refacturation frais de production		-3'545.69			
Sous-total salaires bruts	75'801.69	18'711.30	37'800	58'260	118'640
Charges sociales techniciens FR			9'052	11532	11532
Charges sociales FR	29'820.21	11'376.78	32'318	39965	71111
TOTAL SALAIRES FR	105'621.90	30'088.08	79'170	109'757	201'283
Honoraires admin prod et diff					
Honoraires Admin-Prod-Diff Ballet de Lorraine et Olympiades		0.00			
Honoraires renfort diffusion - 3 mois à 20%		0.00			
Cabinet comptable		0.00			
Charge salariale FR (honoraires RSEP)		1'198.64	1'700	1700	1700
Tanzplantation - embauches et gestion comptable		7'372.08	2'000	2000	2000
Intervenants table verte			7'000	9720	19500
TOTAL HONORAIRES	0.00	8'570.72	10700	13420	23200
Autres frais de personnel					
Frais de personnel (accident, maladie)		398.30			
Permis de travail		65.00			
Provision charges sociales FR		-15'000.00			
Total autres frais de personnel	78'027.09	-14'536.70	0	0	0
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	301'232.31	245'185.41	354'971	430'668	500'305

6. CHARGES D'EXPLOITATION			
Loyers bureau		3'170.00	5640 5640 5640
Frais administratifs	5'579.94	699.21	1'800 1800 1'800
Honoraires comptabilités et révision		7'500.00	5'500 5500 5500
Honoraires Gestion Admin-Prod-Diff ext.	91'440.00	29'700.00	3'500 3500 1'000
Loyer bureau Gestion Admin-Prod-Diff janv-mars		1'200.00	
Frais de séances		119.80	
Frais de représentation et de diffusion		5'321.84	2'500 3000 2'500
Frais informatiques		623.25	
Impôts	44.00	27.10	
Communication, Promotion	2'980.54	1'368.31	13'000 7500 6000
Site internet		1'431.15	
Honoraires diffusion		1'626.24	
Diff de change	-540.07	-79.56	
Frais de banque et compte postal	260.00	162.00	
Honoraires divers	47'549.97	0.00	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	147'314.38	52'869.34	31'940 26'940 22'440

8. RESULTATS EXCEP. ET HORS EXPL., IMPÔTS			
Résultats excep.	-2'960.87	213.14	
RESULTATS EXCEP. ET HORS EXPL., IMPÔTS	-2'960.87	213.14	0 0 0

TOTAL CHARGES	512'266.47	359'517.52	463'542 548'140 633'145
----------------------	-------------------	-------------------	--------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT			
Subventions et soutiens			
Ville de Genève (convention)	70'000.00	70'000.00	80'000 80'000 80'000
Canton de Genève (convention)	80'000.00	80'000.00	80'000 80'000 80'000
Pro Helvetia (convention)	76'000.00	70'000.00	80'000 80'000 80'000
Loterie Romande		25'000.00	23'000 27000 30000
Fondation Ernst Göhner		10'000.00	
Fondations privées			16'000 22000 29000
Corodis			18'000 13500 18000
Autres	10'500.00	0.00	15'640 15'640 15'640

3. PRODUITS			
Cession spectacle & remboursement frais	89'644.79	86'038.26	125'251 125000 123156
Produits divers - Prest. de serv. - Produits financiers	9'721.05	3.00	
Allienz / indemnité perte de gain		4'946.30	
Intérêts créanciers		26.42	
Ajustement sur ex. antérieur		-92.77	
Cours & workshop		2'484.17	
Coproduction - Grutli		30'000.00	
Coproduction - L'Arsenic		6'200.00	
Autres coproductions	131'580.05	0.00	56'000 105000 147000
Refacturation Poppy dog		0.00	
Olympiades culturelles		7'192.89	
Remboursement frais de transport		4'665.13	
Remboursement frais de repas		5'606.10	
Total coproductions	230'945.89	147'069.50	181'251 230'000 270'156

TOTAL PRODUITS	467'445.89	402'069.50	493'891 548'140 602'796
-----------------------	-------------------	-------------------	--------------------------------

RESULTAT	44'820.58	42'551.98	30'349 0 -30'349 0
-----------------	------------------	------------------	---------------------------

Statuts de l'association *MELK PROD.

Article 1 - Nom

Sous la dénomination *MELK PROD., il est constitué une association à but non lucratif, régie par les présents statuts et par les articles 60 et ss du Code Civile Suisse.

Article 2 - Siège

Le siège de l'association est à Genève, Rue Patru 5, 1205 Genève.

Article 3 - Buts, objectifs

L'association *MELK PROD. a pour buts et objectifs :

- a) De promouvoir toute manifestation liée au spectacle et à la création artistique
- b) Encourager toute démarche pédagogique visant à développer l'éducation artistique
- c) Entreprendre tout autre démarche qu'elle jugera utile à la réalisation de ses buts

Article 4 - Composition

L'association *MELK PROD. est composé :

- de l'assemblée générale
- du comité
- de l'organe de contrôle

Article 5 - Membres

Peut être membre de l'association toute personne souscrivant aux buts de l'association, et qui en formule la demande. L'admission des nouveaux membres est de la compétence de l'Assemblée générale. La qualité de membre se perd par démission, par non-paiement de la cotisation, ou par décision d'exclusion sans indication de motifs prise par le Comité.

Chaque membre est autorisé à sortir de l'association à condition qu'il annonce sa sortie six mois avant la fin de l'année civile.

Article 5 - Assemblée Générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle se réunit au moins une fois par année, sur convocation individuelle de la présidente faite au moins 15 jours à l'avance, mentionnant l'ordre du jour.

Une assemblée extraordinaire peut être convoquée à la demande du comité ou du cinquième des membres sur demande écrite à la présidente.

Article 6 – Compétences de l'Assemblée générale

- adopter et modifier les statuts selon l'art. 7d).
- nommer la présidente, la secrétaire et sur proposition du comité.
- nommer l'organe de contrôle des comptes.
- prendre connaissance du rapport de gestion de l'année écoulée et du programme pour l'année à venir
- fixer les cotisations annuelles
- dissoudre éventuellement l'association selon l'Art. 7 d).

Article 7 - Fonctionnement de l'assemblée générale

- a) L'assemblée générale est présidée par la présidente de l'association ou, à défaut, par la secrétaire.
- b) L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante.

- d) Pour modifier les statuts et pour dissoudre l'association, la majorité de deux tiers de voix des membres présents est nécessaire.
- e) Aucune décision ne peut être prise en dehors des points portés à l'ordre du jour.

Article 8 – Le Comité

Le comité est composé de 2 membres au moins.

Le Comité a le droit et le devoir de gérer les affaires de l'association et de la représenter en conformité des statuts.

Il s'organise librement et nomme en son sein un 'e Président 'e et un 'e Secrétaire. L'association est engagée par la signature individuelle du/de la Président ou du/de la Secrétaire.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et prend ses décisions à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est déterminante.

Il est valablement constitué, quel que soit le nombre de membres actifs présents.

Article 9 – Compétences du Comité

- Il exécute les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale.
- Il engage du personnel fixe ou temporaire nécessaire à l'exécution des tâches.
- Il fixe les droits de signature et de représentation.

Article 10 - Organe de contrôle

L'Organe de contrôle est un organe indépendant ou une fiduciaire avalisée par l'Assemblée générale.

Il vérifie les comptes de l'association et rédige un rapport écrit à l'attention de l'Assemblée générale. L'exercice annuel coïncide avec l'année civile.

Article 11 - Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres, les subventions, dons, legs et les revenus ou parts de revenus résultant de ses activités.

Les bénéfices sont réinvestis dans les activités de l'association ou constituent un fond de réserve.

Article 12 - Responsabilité

Les engagements de l'association ne sont garantis que par les biens de cette dernière. Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle.

Article 13 – Modification des statuts, dissolution

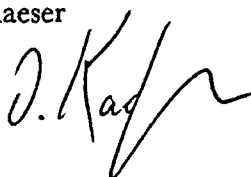
Toute modification des statuts ou la dissolution de l'association est soumise à l'Assemblée générale, qui décide à la majorité des deux tiers de membres actifs présents. Une telle décision doit être annoncée in extenso sur la convocation.

En cas de dissolution, l'actif éventuel de l'association devra être destiné à une institution d'utilité publique.

Les présents statuts remplacent les statuts de la même association approuvés le 25 février 2001 lors de l'Assemblée Constitutive de l'association. Ils sont approuvés lors de l'Assemblée extraordinaire du 11 décembre 2023.

Le membres du Comité :

Olivier Kaeser
Président



Nadan Rojnic
Secrétaire



valeurs 2023	2024	2025	2026
-----------------	------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				



Charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités subventionnées par le canton de Genève dans le domaine de la culture

Association ou Fondation au bénéfice d'un contrat de prestations

La présente charte a pour objectif de s'assurer que les entités culturelles au bénéfice d'une subvention cantonale mettent en place des conditions de travail qui garantissent la protection des personnes qu'elles emploient. Elle vise également à témoigner de l'engagement du canton de Genève en matière de prévention et de lutte contre les atteintes à la personnalité sur le lieu de travail, au sein des entités qui sont au bénéfice d'une subvention cantonale.

1. Définition

Les **atteintes à la personnalité** comprennent toute violation d'un droit de la personnalité, telles que la santé physique et psychique, l'intégrité morale, le respect des libertés individuelles ou de la sphère privée.

Peuvent constituer une atteinte à la personnalité des actes ou propos ponctuels voire uniques ou au contraire répétitifs et plus ou moins fréquents émanant d'un supérieur hiérarchique ou d'une supérieure hiérarchique, d'un ou une collègue de niveau hiérarchique égal ou inférieur.

Le harcèlement sexuel ou le harcèlement psychologique sont deux formes d'atteintes à la personnalité.

Le **harcèlement sexuel** se définit comme comportement importun de caractère sexuel ou tout autre comportement fondé sur l'appartenance sexuelle, qui porte atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail (art. 4 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 24 mars 1995 - loi sur l'égalité, LEg).

Le harcèlement peut se produire pendant le temps de travail ou lors d'activités organisées par l'entité subventionnée, mais également hors du lieu de travail, s'il est causé par une ou plusieurs personnes issues du contexte professionnel ou s'il a un impact professionnel.

Le harcèlement sexuel peut prendre la forme de paroles, de gestes ou d'actes. Il peut être perpétré par des individus ou des groupes.

Il peut s'agir, par exemple, de remarques obscènes ou embarrassantes sur l'apparence physique, de remarques sexistes ou de plaisanteries (sur les caractéristiques sexuelles, le comportement sexuel, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre), de présentation ou d'envoi d'images à connotation sexuelle, de contacts physiques non désirés, d'avances ou de pressions exercées en vue d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, souvent accompagnées de promesses, de récompenses ou de menaces de représailles, d'agressions sexuelles, de contraintes sexuelles, de tentatives de viol ou de viols.

Le harcèlement psychologique, communément appelé « mobbing », se définit comme un enchaînement de propos et/ou d'agissements hostiles, répétés fréquemment pendant une période assez longue, par lesquels un ou plusieurs individus cherchent à isoler, marginaliser, voire exclure une personne sur son lieu de travail. Il n'y a pas harcèlement psychologique du seul fait qu'un conflit existe dans les relations professionnelles, ni d'une mauvaise ambiance de travail, ni du fait qu'un membre du personnel serait invité à se conformer à ses obligations résultant du rapport de travail, ou encore du fait qu'un supérieur hiérarchique n'aurait pas satisfait pleinement et toujours aux devoirs qui lui incombent à l'égard de ses collaborateurs.

Exemples de harcèlement psychologique :

- isoler la personne en l'empêchant de s'exprimer (lui couper la parole, lui interdire de parler aux autres, etc.) ou en ne communiquant plus avec elle (ne plus lui adresser la parole, ne plus la saluer, ne pas l'inclure dans les activités d'équipe, etc.);
- porter atteinte à sa considération professionnelle (la dénigrer injustement, la mettre en échec en ne lui donnant pas les moyens d'effectuer son travail, ne pas lui transmettre les informations nécessaires, lui confier des tâches inférieures ou supérieures à son niveau de responsabilité ou de compétence, etc.);
- porter atteinte à sa considération en tant que personne (répandre des rumeurs, la discréditer, la ridiculiser, mettre en cause ses convictions ou sa vie privée, etc.);
- nuire à sa santé (lui confier des travaux dangereux ou pénibles, créer un climat de peur en l'intimidant, en la menaçant, etc.) Le harcèlement psychologique

2. Dispositions légales et principes

D'une manière générale, l'employeur est tenu de protéger la personnalité, la santé et l'intégrité personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs, notamment contre les comportements constitutifs de harcèlement psychologique ou sexuel. Cette obligation découle notamment de l'article 6 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce du 13 mars 1964 (Loi sur le travail, LTr), de l'article 2 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail du 18 août 1993 (OLT 3) ainsi que de l'article 328 de la loi fédérale complétant le Code civil suisse du 30 mars 1911 (DroitCode des obligations - CO).

Le canton de Genève condamne toute forme d'atteinte à la personnalité dans l'environnement de travail et attend la même attitude de la part de ses partenaires externes.

Le département de la cohésion sociale (DCS) n'est pas l'employeur des employé-e-s de l'entité subventionnée; de ce fait il ne peut entreprendre directement aucune procédure découlant de la législation applicable aux relations de travail.

La responsabilité de protection de l'intégrité de la personnalité des employé-e-s de l'entité subventionnée relève ainsi exclusivement de la structure employeuse (comité d'association, Conseil de fondation).

Toutefois, selon l'article 17 de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), l'octroi d'indemnités et d'aides financières au sens de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF), est subordonné au respect par l'entité bénéficiaire des principes posés par la présente loi, ce qui comprend notamment l'interdiction de toutes les formes de violences et de discriminations directes, indirectes ou multiples fondées sur une caractéristique personnelle (article 3 LED).

L'art. 14A LIAF prévoit quant à lui que les indemnités et les aides financières ne peuvent être octroyées qu'aux entités respectant les principes généraux d'égalité et d'interdiction des discriminations directes ou indirectes fondées sur une caractéristique personnelle, notamment l'origine, l'âge, le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'intersexuation, les incapacités, les particularités physiques, la situation sociale ou familiale, les convictions religieuses ou politiques conformément à l'article 17 LED.

3. Engagements de l'entité subventionnée

Après avoir pris connaissance des définitions et des bases légales ci-dessus et après s'être renseignée sur le sujet, l'entité subventionnée signataire de cette charte déclare :

- **informer son personnel sur les comportements constitutifs d'atteintes à la personnalité** en dédiant une clause spécifique, dans les contrats d'engagement, à la prévention du harcèlement ainsi qu'en remettant, à l'ensemble de ces collaboratrices et collaborateurs, au début de la relation de travail, un document listant des exemples concrets.

Le Kit de prévention du harcèlement sexuel au travail, élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG), ainsi que la présente charte peuvent être utilisés. Le kit est disponible au téléchargement ici: <https://www.ge.ch/dossier/promouvoir-equalite/a-la-une/kit-prevention-du-harcelement-sexuel-au-travail>

- avoir adhéré à une structure externe proposant une prestation de **Personne de confiance en entreprise (PCE)** et avoir communiqué, auprès de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, autour de la possibilité de s'adresser à cette structure en tout temps ainsi que sur la manière de le faire (permanence téléphonique, adresse e-mail de contact, etc.). Une Personne de confiance en entreprise (PCE) a pour tâches de conseiller, soutenir et accompagner dans leurs démarches les personnes concernées (victimes ou témoins de comportements constitutifs d'atteinte à la personnalité et/ou d'actes répréhensibles) et les structures employeuses.

Nom de la structure PCE contractualisée : SafeSpacesCulture **CP Conseil***

*Les entités culturelles dont la masse salariale représente jusqu'à 4 équivalents temps plein (ETP) peuvent adhérer, à un prix modéré, à l'association **Safe spaces culture**, soutenue conjointement par plusieurs cantons et villes romandes, et proposant une prestation de Personne de confiance en entreprise (PCE)*

Lien vers le site de Safe spaces culture: <https://safespacesculture.ch/>

- disposer d'une **directive interne relative aux mesures de prévention** des atteintes à la personnalité, décrivant clairement les propos, comportements et attitudes inacceptables, ainsi que les sanctions prévues. Cette directive inclut la désignation du prestataire proposant un service de Personne de confiance en entreprise (PCE) contracté par l'entité culturelle. La directive interne est largement diffusée auprès des collaborateurs et collaboratrices de l'entité.

L'entité culturelle au bénéfice d'une convention de subventionnement ou d'un contrat de prestation pluriannuel joint à la présente Charte d'engagement une copie de sa directive interne.

Les structures proposant un service de Personne de confiance en entreprise (PCE) remettent généralement un modèle de directive interne au moment de la signature du contrat.

- **faire suivre une formation** en lien avec le harcèlement sexuel à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, aux membres de son comité d'association ou son conseil de fondation et à ses responsables artistiques et administratifs-ves.

Nom de la formation suivie : formation e-learning intitulée Etat Genève - Préventi et CP Conseil*

La formation e-learning «Moi? Harceler?! Si on ne peut plus rigoler...», proposée gratuitement par le canton de Genève est, par exemple, accessible au lien suivant:

<https://outils.ge.ch/e-learning/prevention-harcelement-sexuel/story.html>

Dès que cela est possible, les entités culturelles sont encouragées à faire participer leurs collaboratrices et collaborateurs à des formations spécifiques autour de ces thématiques organisées par les faïtières et autres organisations professionnelles.

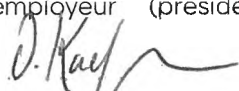
- mettre en place toutes les mesures nécessaires pour soutenir les victimes et leurs démarches en cas d'atteinte à la personnalité ;
- agir de sa propre initiative contre les personnes responsables de toute forme d'atteinte à la personnalité et mettre en place des procédures permettant de mettre un terme aux agissements de ces personnes.
- s'engager à informer les collectivités publiques subventionnantes de toute situation critique dont elle a connaissance.

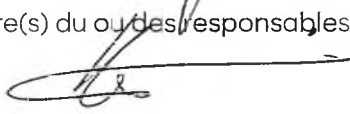
Le canton de Genève peut être amené à contrôler auprès des entités subventionnées le respect des engagements énoncés ci-dessus et à solliciter des documents attestant de la mise en œuvre effective des mesures de prévention et de lutte contre toute forme d'atteintes à la personnalité. Lesdites entités s'engagent à remettre l'ensemble de ces documents sur simple demande du canton.

Le non-respect des exigences légales par l'entité subventionnée de ses obligations visant à protéger son personnel peut entraîner la révocation de la décision d'octroi, la réduction du montant de la subvention ou sa restitution totale ou partielle.

Charte d'engagement à renouveler d'ici au (deux ans après la signature de ce document) :

Nom de l'entité culturelle : *Melk Prod.

Signature de l'employeur (présidence du comité d'association ou conseil de fondation):  Genève, le : 17.01.2024

Signature(s) du ou des responsables artistiques de l'entité culturelle :  Genève, le : 15.01.2024

Si pertinent, signature(s) du ou de la responsable de l'administration de l'entité culturelle :  Genève, le : 15.01.2024

Charte à renvoyer complétée et signée à l'office cantonal de la culture et du sport

Directive relative à la protection de la personnalité

Préambule

Le Comité de la Cie *Melk Prod. et la Direction considèrent que les situations de discrimination et de harcèlement psychologique ou sexuel sur la place de travail constituent une atteinte grave à l'intégrité personnelle qu'ils ne sauraient tolérer. Par cette directive, le Comité et la direction entendent décrire à l'usage du personnel les moyens et ressources à disposition pour prévenir et gérer les conflits ainsi que les atteintes à la personnalité.

GENERALITES

1. Principe général

*Melk Prod. veille à la protection de la personnalité et de la dignité des membres du personnel, notamment en matière de harcèlement. Chaque collaborateur a droit à un traitement respectueux et correct de la part du personnel d'encadrement et de ses collègues préservant son intégrité physique et psychique.

*Melk Prod. condamne fermement toutes les actions pouvant porter atteinte à l'intégrité personnelle des employé-e-s. Il ne tolère ni le harcèlement psychologique ou sexuel ni la discrimination.

Il/elle encourage les personnes qui ont le sentiment d'être victimes d'un tel comportement à exprimer, sans ambages, à celles qui les harcèlent, qu'elles n'acceptent pas leur comportement et ainsi, à marquer elles-mêmes les limites.

Ce principe concerne aussi bien les comportements survenant sur le lieu de travail que ceux pouvant apparaître en d'autres lieux s'ils portent préjudice à la personne dans le cadre de son emploi.

La présente directive est distribuée à chacun-e des employé-e-s lors de son entrée en fonction et fait partie intégrante du contrat de travail.

BASE LEGALE ET CHAMPS D'APPLICATION

2. Base légale

Les atteintes à la personnalité, quel que soit leur forme, sont illégales.

Elles tombent notamment sous le coup du Code des obligations (CO), de la Loi fédérale sur le travail (LTr), de l'Ordonnance sur la protection de la santé des travailleurs (OLT 3), de la Loi fédérale sur l'égalité (LEg) et du Code pénal (CP).

3. Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du personnel de XX ainsi qu'aux personnes tierces œuvrant en son sein (apprenants, intervenants, intermittents, etc.).

DEFINITIONS

4. L'atteinte à la personnalité

On entend par atteinte à la personnalité, toute violation d'un droit de la personnalité, tel que la santé physique et psychique, l'intégrité morale, le respect des libertés individuelles ou de la sphère privée.

5. Le harcèlement psychologique (mobbing)

On entend par harcèlement psychologique ou mobbing un enchaînement de propos et/ou d'agissements hostiles, répétés fréquemment pendant une période assez longue, par lesquels un ou plusieurs individus cherchent à isoler, à marginaliser, voire à exclure une personne ou un groupe de personnes sur son/leur lieu de travail.

Ce type de harcèlement se distingue de conflits d'équipes ou de difficultés relationnelles dans le travail par sa nature systématique et focalisée sur une victime.

6. Le harcèlement sexuel

On entend par harcèlement sexuel une conduite importune de caractère sexuel, ou fondée sur l'appartenance sexuelle, qui porte atteinte à la dignité et/ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne sur son lieu de travail.

Ce harcèlement peut prendre diverses formes dont : des remarques sexistes répétées, des commentaires grossiers ou embarrassants portant sur l'apparence ou l'orientation sexuelle de la personne, un usage de matériel pornographique, des contacts physiques non désirés et des comportements gênants, des avances accompagnées de promesses de récompenses ou de menaces de représailles, voire même des agressions sexuelles ou le viol.

Il peut y avoir harcèlement aussi bien entre deux collègues de travail qu'entre un collaborateur et son responsable ou un tiers.

De même, un tel comportement peut se manifester indifféremment entre hommes et/ou femmes.

7. La discrimination

On entend par discrimination tout propos ou agissement visant à discriminer une personne, à la traiter différemment ou à la déprécier du fait de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ou du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

DISPOSITIF DE PREVENTION DES CONFLITS

8. Information

A l'engagement, tout nouveau collaborateur reçoit une information spécifique concernant les comportements abusifs qui ne sont pas admis au sein de XX, les différentes formes de harcèlement, les moyens mis à disposition, la procédure mise en place ainsi que les sanctions prévues.

9. Sensibilisation des collaborateurs et des cadres

Tous les collaborateurs y compris les membres de la Direction sont régulièrement sensibilisés à la prévention des situations de harcèlement.

10. La Personne de confiance externe

Les collaborateurs désirant parler de leur vécu sous le sceau de la confidentialité peuvent s'adresser à la Personne de confiance externe qui est soumise au secret professionnel. Son rôle est d'apporter soutien et conseils aux personnes qui la sollicitent.

Contact : CP Conseil, Cécile Pache : 078 707 18 20 ou cecile.pache@cpconseil.ch.

PROCEDURE

11. Protection des collaborateurs

*Melk Prod. s'engage à protéger les collaborateurs impliqués dans les situations de harcèlement et à respecter la confidentialité des affaires.

Les supérieurs hiérarchiques sont tenus de prendre toutes mesures utiles afin de prévenir toute forme de harcèlement ou de discrimination dans le cadre des unités relevant de leur responsabilité. S'ils constatent néanmoins un comportement inadéquat, équivoque, fautif ou illicite, il est de leur devoir d'intervenir immédiatement afin de faire cesser le comportement litigieux puis de soutenir les victimes s'étant plaintes.

Il est strictement interdit de faire subir quelque désavantage ou désagrément que ce soit aux personnes qui se défendent contre le harcèlement psychologique ou sexuel.

En cas de récidives, le responsable doit annoncer la situation à son supérieur hiérarchique et à la Direction. Il doit aider la victime qui requiert son soutien.

En cas de litiges et de conflits, il y a lieu de rappeler que tout employé a droit au respect et à l'écoute. Le dialogue constructif entre les parties sera favorisé ; si celui-ci n'aboutit pas et que le recours à l'organisation hiérarchique est nécessaire, les échanges se poursuivront selon les mêmes valeurs de respect et d'écoute.

12. Procédure de dénonciation

Les collaborateurs qui se sentent victimes de harcèlement ou de discrimination, ou qui en sont témoins, peuvent dénoncer le cas au supérieur direct, à n'importe quel cadre ou à la Direction.

Les membres de la hiérarchie ont pour mandat d'offrir aide et soutien aux personnes qui les sollicitent, d'entendre les parties et de prendre les mesures utiles pour faire cesser immédiatement les agissements illégaux.

13. Procédure d'enquête formelle

Si, après avoir entendu les parties et analysé la situation, il s'avère impossible d'apprécier l'existence du harcèlement ou si la gravité des faits l'exige, les membres de la hiérarchie transmettent le dossier au Comité qui mandatera une personne externe spécialisée pour réaliser une enquête formelle.

L'enquête est destinée à établir les faits par l'audition des collaborateurs concernés, voire leur confrontation et l'audition d'éventuels témoins. Un rapport d'enquête est remis au Comité contenant un exposé des faits et l'appréciation de l'existence d'un harcèlement ou d'une atteinte à la personnalité.

14. Sanctions et mesures

Selon la gravité de ses actes, le collaborateur ayant commis un acte de harcèlement ou de discrimination encourt les sanctions suivantes :

- Excuses verbales et/ou écrites
- Engagement formel de l'auteur à corriger immédiatement son comportement
- Changement de service
- Avertissement formel
- Licenciement ordinaire avec ou sans libération de l'obligation de travailler
- Licenciement immédiat pour faute grave.
- L'auteur s'expose également à des poursuites pénales.

Si la personne mise en cause est un responsable, les sanctions seront plus graves.

15. Sanctions en cas de fausses accusations

Toute personne qui, de mauvaise foi ou sans motifs, aura accusé un ou une collègue de harcèlement psychologique ou sexuel s'expose au licenciement avec effet immédiat ainsi qu'à des poursuites pénales et, le cas échéant, civiles.

16. Mesures en faveur de la victime

A la demande de la victime, des mesures de soutien et d'accompagnement peuvent être mises en place, à définir d'entente avec la Direction.

DISPOSITIONS FINALES

17. Modifications

La présente directive a été validée par le Comité le 1^{er} février 2024.

Elle peut être modifiée en tout temps par la même autorité.

18. Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur à signature du Comité.

Elle annule et remplace toute version précédente.

Ainsi fait à Genève, le 1^{er} février 2024

Olivier Kaeser

Président/e du Comité



Marco Berrettini

Directeur/rice artistique



Cie *Melk Prod. - Organigramme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMITÉ

Président & Secrétaire
Olivier Kaeser Nadan Rojnic

Comptabilité
(mandat ext.)

Réviseurs des comptes
(mandat ext.)

BUREAU

Direction Production
& Administration (CDI)
Régine Auer

Direction artistique
(CDI)
Marco Berrettini

Diffusion
(CDI)
Astrid Toledo

Techniciens·nes
(CDD)

Artistes
(CDD)

Autres prestataires
(CDD)

CDI: contrat à durée indéterminée
CDD: contrat à durée déterminée

9.01.2024

FORMULAIRE D’EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2024-2026

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

Subventionneur x

-

Subventionneur x

et l'Association X
(ci-après X)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. EVALUATION	3
2.1. Relations entre les parties signataires	3
2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie	3
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques	3
2.2.2 Suivi du plan financier	4
2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel	4
2.2.4 Développement durable	4
2.2.5 Conditions de travail	4
2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques	4
2.3.1 Engagements financiers	4
3. CONCLUSIONS	5

ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE TOURNEES

ANNEXE 2 : BUDGETS ET COMPTES

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD

ANNEXE 4 : TABLEAU D'EVALUATION BUDGETAIRE

1. Introduction

En 2024, Pro Helvetia, subventionneur x, x et la compagnie x ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2024 à 2026, est la première/seconde convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2026.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie x, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

- Les subventionneurs ont-ils transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Compagnie :

- La Compagnie a-t-elle transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Subventionneurs :

- La compagnie a-t-elle remis les plannings et budgets annuels, les rapports d'activités et les comptes dans les délais impartis et de manière complète ?

Subventionneurs :

2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

- Créations

« la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région », art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Tournées

« la Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger », art. 4.3 Convention

Compagnie : (voir Annexe 1, évtl. commentaire)

- Projets de médiation et de sensibilisation

« La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible. » art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord :

Compagnie : (voir Annexe 3, évtl. commentaire)

Commentaire des subventionneurs :

2.2.2 Suivi du plan financier

- Est-ce qu'il y a eu des écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes. Si oui, veuillez expliquer les raisons.

Compagnie :

- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, aux tournées, respectivement aux autres projets

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

- proportion entre le montant global de la convention et autres entrées

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire) :

Commentaire des subventionneurs :

2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel

Compagnie :

2.2.4 Développement durable

Quelles mesures ont été prises en vue d'une activité écologiquement durable ? Quelles sont les mesures qui se sont avérées impossibles à mettre en œuvre ou non pertinentes ?

Compagnie :

2.2.5 Conditions de travail

Quelles mesures sont mises en place, au sein de votre compagnie, pour assurer un cadre de travail sûr et adéquat, notamment exempt de discriminations et de harcèlement, à l'ensemble de vos collaboratrices et collaborateurs ?

Compagnie :

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

- Est-ce que les engagements des subventionneurs indiqués dans le contrat ont été tenus ?

Compagnie:

- Le rythme de versement des subventions convient-il ?

Compagnie :

- D'autres soutiens ponctuels ont-ils été accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires ?

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

3. Conclusions

Compagnie :

Subventionneurs :

La compagnie remplit les zones en jaune

Les projets ont été financés de la manière suivante (cumule 2024 et 2025) :			%
Créations			20
CSC	1		20
Soutiens additionnelles des partenaires de la CSC	1		20
Autres soutiens publics ou para-publics	1		20
Co-productions	1		20
Divers	1		20
Total recettes créations	5		100
Tournées			
CSC	1		20
Soutiens additionnelles des partenaires de la CSC	1		20
Autres soutiens publics ou para-publics	1		20
Cachets	1		20
Divers	1		20
Total recettes tournées	5		100
Projets de médiation sensibilisation			
CSC	1		20
Soutiens additionnelles des partenaires de la CSC	1		20
Autres soutiens publics ou para-publics	1		20
Cachets	1		20
Divers	1		20
Total recettes autres projets	5		100
Autres Projets			
CSC	1		20
Soutiens additionnelles des partenaires de la CSC	1		20
Autres soutiens publics ou para-publics	1		20
Cachets	1		20
Divers	1		20
Total recettes autres projets	5		100
GRAND TOTAL	20		

La CSC a été utilisée de la manière suivante :			%
CSC			25
Créations	1		25
Tournées	1		25
Médiation & sensibilisation	1		25
Autres Projets	1		25
Total CSC	4		100

La compagnie a été financée comme suit :			%
CSC			20
Soutiens additionnelles des partenaires de la CSC	4		20
Autres soutiens publics ou para-publics	4		20
Co-productions & cachets	4		20
Divers	4		20
GRAND TOTAL	20		100

Définitions :	
CSC	(Soutiens contenus dans contrat de la CSC)
Soutiens additionnelles des partenaires de la CSC	(Soutiens additionnelles de commune, canton, Pro Helvetia)
Autres soutiens publics ou para-publics	(Loterie, Corodis, Casino de Meyrin, autre canton etc.)
Co-productions & Cachets	(Des organisateurs)
Divers	(Fondations privées, sponsors, dons, autres)

